



**RÉPERTOIRE DÉPARTEMENTAL
DES SIGNATAIRES DES PROTOCOLES
D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DES
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES
CONJUGALES
DE L'OISE**

Juin 2017



Répertoire départemental réalisé par la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité de l'Oise:

- Nathalie HASSINI, *DDFE*
Direction départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise
13 rue Biot, 60 000 Beauvais

03 44 06 48 19
nathalie.hassini@oise.gouv.fr

- Leyla MAHIOUS, *mission service civique*

En remerciant l'ensemble des partenaires pour leur contribution et notamment l'association France Victimes 60, en charge du protocole des Parquets de Beauvais et de Senlis, et l'association CIDFF, en charge du protocole du Parquet de Compiègne.

PREAMBULE

En 2017, 1 femme décède des coups de son conjoint tous les 2,8 jours, représentant 15,8% des homicides/féminicides en France.

Selon les chiffres de l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2017:

109 femmes et 16 hommes sont décédés.

41 hommes auteurs de violence se sont suicidés.

Sur 16 femmes, auteurs d'homicide commis sur des hommes, 11 d'entre elles étaient victimes de violences de la part de leur partenaire., soit 68,8%

Les enfants subissent aussi les conséquences des violences conjugales : 9 sont décédés, 31 étaient témoins des scènes de crime, 85 sont orphelins de mère et 10 sont orphelins de père et de mère suite aux homicides.

L'étude des faits commis en 2017 laisse apparaître qu'il s'agit dans la grande majorité des cas d'un meurtre, commis avec une arme, et dont les principaux mobiles sont la dispute ou la non acceptation de la séparation.

Dans 66,4% des cas, on ne constate la présence d'aucune substance susceptible d'altérer le discernement de l'auteur et de la victime au moment des faits (stupéfiants, médicaments..).

En France, toutes les 7 minutes, 1 femme est violée.

219 000 femmes sont victimes chaque année de violences dans le couple (84 000 hommes).

Le coût économique des violences et leurs effets sur les enfants sont estimés par le Ministère des droits des femmes à 3,6 milliard d' euros (décès, incarcération, absentéisme, préjudice humain).

C'est pourquoi le travail se poursuit dans le cadre du 5^{ème} Plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017 – 2019).

SOMMAIRE

I) Présentation des Partenaires signataires des Protocoles

I.1 Parquet de Beauvais.....	P. 5
I.2 Parquet de Senlis.....	P. 39
I.3 Parquet de Compiègne.....	P. 74

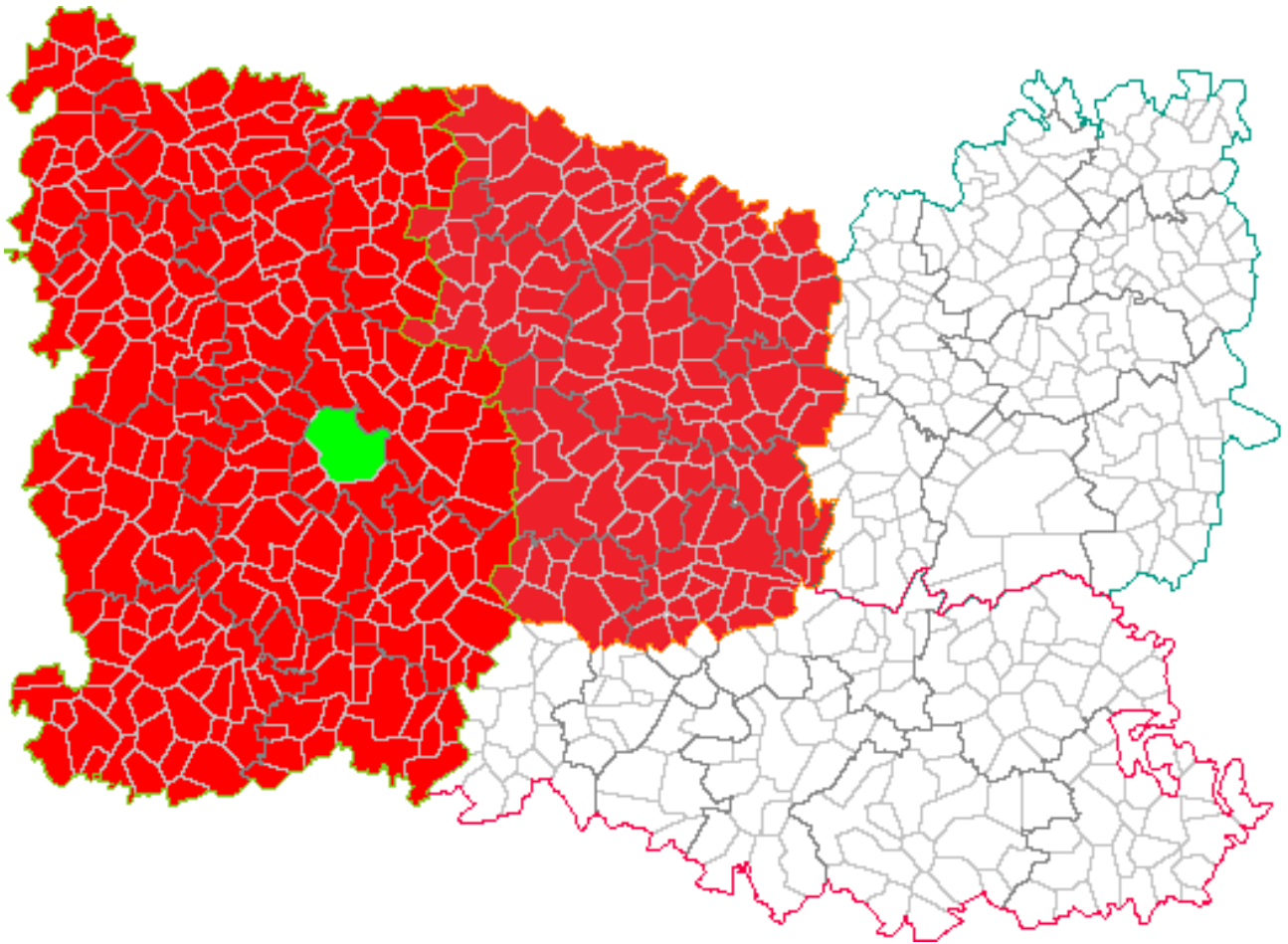
II) Modalités de fonctionnement des Protocoles

Les Fiches protocole.....	P. 107
---------------------------	--------

III) Les violences conjugales

III.1-Les différents types de violence, les cycles.....	P. 109
III.2 La loi du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.....	P. 114
III.3 Chiffres édités par le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes.....	P. 115
III.4 Les mesures de protection et les dispositifs	
A- L'ITT.....	P. 117
B-Les principales qualifications pénales et les peines encourues.....	P. 119
C- L'ordonnance de protection.....	P. 121
D-Stages de responsabilisation destinés aux auteurs de violences conjugales.....	P. 123
E- Le TGD (Téléphone Grave danger).....	P. 124
F- L'éviction du domicile des conjoints violents.....	P. 125
III.5 Les outils de la MIPROF.....	P. 126

I -1 Présentation des Partenaires du PARQUET DE BEAUVAIS



ADARS

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 102 rue de Clermont 60000 Beauvais	Nom : DUMOULIN Jean-Christophe Qualité : Directeur général N° : Tél : 03.44.06.75.00 N° fax : 03.44.06.75.09 Adresse mail : adars.siege@adars.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public adulte homme/femme avec ou sans enfants de droit commun ou demandeurs d'asile

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Le champ d'intervention de l'ADARS se décline en 3 pôles :

- L'accueil, incluant le travail d'écoute, d'évaluation et d'orientation de la personne
- L'accompagnement social, avec ou sans hébergement
- La veille sociale et la contribution au recensement, l'analyse et la remontée d'informations sur les besoins repérés sur le terrain.

🕒 Accueil, écoute, orientation, veille sociale :

- gestion du SIAO-115 guichet unique : écoute téléphonique, orientations vers les structures d'hébergement et de logement, recherches d'hébergements d'urgence, articulation avec les partenaires de la veille sociale et coordination des acteurs concourant le dispositif de veille sociale, gestion du dispositif hôtelier
- gestion de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile : accueil, domiciliation, aide à la constitution d'une demande d'admission au séjour, aide à la constitution des demandes d'asile, orientation vers le dispositif d'hébergement d'urgence, accompagnement dans les démarches sociales, préparation à la sortie du dispositif de premier accueil, orientation des mineurs isolés.

🕒 Accompagnement social avec ou sans hébergement, veille sociale :

- Gestion d'un CHRS d'insertion de 66 places sur Beauvais : 48 places familles et 18 places isolés et couples en appartements éclatés : accompagnement social
- Gestion d'un CHRS d'urgence (10 places) et d'insertion (10 places) sur Beauvais : 17 places hommes en internat et 3 places femmes avec ou sans enfant(s) en appartements partagés et 8 places en chambres ALT (dispositif d'aide au logement temporaire) : accompagnement social, de 16 places d'hébergement d'urgence hivernales familles en appartements, de 68 places d'hébergement d'urgence

- Gestion d'un CHRS d'insertion de 32 places sur Creil pour femmes avec enfants de plus de 3 ans et familles en appartements partagés et éclatés, de 42 places d'hébergement d'urgence (25 sur Creil + 17 sur Clermont) pour tout public, et de 16 places de stabilisation pour tout public en appartements : accompagnement social
- Gestion d'un pôle habitat/logement : service FSL (Fonds de Solidarité Logement) : accompagnement social lié au logement individuel. Service sous-location bail glissant et dispositif d'aide au logement temporaire : gestion locative, accompagnement social. Intermédiation locative (IML) et Accompagnement dans et vers le logement (AVDL).
- Gestion d'un Service Socio-éducatif de Contrôle Judiciaire : contrôle judiciaire, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, animation de stages de citoyenneté et de groupes de parole pour les auteurs de violences conjugales, et mission d'habilitation du Procureur de la république
- Gestion d'une mission « Gens du Voyage » : domiciliation, accompagnement social, médiation, soutien à la scolarité (lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire chez les jeunes issus des gens du voyage), promotion des droits de la femme, gestion du numéro vert pour les Gens du voyage

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤CHRS Etape	<ul style="list-style-type: none"> - Un Directeur adjoint du pôle orientation/logement - 4 Psychologues réparties sur l'ensemble du département - Une coordinatrice du volet urgence - Une coordinatrice du volet insertion - Une coordinatrice du volet logement - 2 Évaluateurs - 8 Écouteurs 115 - 4 Accompagnateurs sociaux sur le dispositif hôtelier - 1 agent administratif - 1 secrétaire 	Permanences d'accueil hebdomadaires SIAO sur RV auprès du 115 : <ul style="list-style-type: none"> - lundi à partir de 14h à l'ADARS 102 rue de Clermont 60000 BEAUVAIS - jeudi à partir de 09h au FJT 33 allée des Roses Picardie 60280 MARGNY LES COMPIEGNE - mardi à partir de 13h aux COMPAGNONS DES MARAIS 137 rue Jean Jaurès 60100 CREIL SIAO : 03.44.06.28.89 (n° provisoire) Le 115 est joignable 24h/24 365jours /365
➤Hébergement d'urgence 16 PLACES BEAUVAIS	<ul style="list-style-type: none"> - 4 Intervenants sociaux - 1 secrétaire 	Accueil libre du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h 03.44.05.46.18
➤Hébergement d'urgence 68 PLACES OISE	Un Chef de service Un Psychologue 5 Travailleurs sociaux 1 Secrétaire	Ouvert du lundi au vendredi 08h30 à 17h30. Accueil sur orientation du SIAO-115 guichet unique
➤CHRS MOSAÏQUE	1 Chef de service 1 Psychologue 2 Éducateurs spécialisés 1 Intervenante sociale	Ouvert 24H/24 365J/365. Accueil sur orientation du SIAO-115 guichet unique

➤ Hébergement d'urgence 25 Places Nogent/Oise - Creil	1 Intervenante sociale	Ouvert 24H/24 365J/365. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ Hébergement d'urgence 68 places : Oise	2 Intervenantes sociales	Ouvert 24H/24 365J/365. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ CHRS Mosaïque	1 Chef de service 1 Psychologue 2 Intervenants sociaux 1 Animatrice sociale 1 Secrétaire	Ouvert du lundi au vendredi 08h30 à 17h30. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ Hébergement d'urgence 25 Places Nogent/Oise - Creil	1 Psychologue 2 Intervenants sociaux	Ouvert du lundi au vendredi 08h30 à 17h30. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ Stabilisation 16 PLACES	1 Psychologue 1 Conseillère en insertion sociale et professionnelle 2 Intervenants sociaux	Ouvert du lundi au vendredi 08h30 à 17h30. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ Pôle habitat logement	1 Directeur adjoint orientation/logement 1 Coordinatrice technique 1 Psychologue 2 Conseillères en économie sociale et familiale 1 Assistant de service social 1 Technicienne de l'intervention sociale et familiale 1 Intervenante sociale	Ouvert du lundi au vendredi de 09h à 17h. Mesures d'accompagnement social lié au logement (FSL) sur orientation du Conseil départemental. Mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) sur orientation du SIAO-115 guichet unique. Mesures d'accompagnement intermédiation locative (IML) sur orientation de Tandem Immobilier.
➤ Service de contrôle judiciaire socio-éducatif de l'Oise	1 Chef de service 1 Psychologue 4 Contrôleurs judiciaires socio- éducatif 1 Secrétaire	Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30. Permanence d'astreinte le WE pour le Tribunal d'instance de Beauvais. Orientations par le parquet du Tribunal d'instance de Beauvais.
➤ Mission des gens du voyage	1 Coordinatrice	Du lundi au vendredi de 10h à 19h. Permanence hebdomadaire le mardi.

AEM

ASSOCIATION ENQUETE ET MEDIATION

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 26 rue Voltaire 60100 Creil	Nom : LE PAGE CARRE Qualité : DGA N° : 03 44 32 18 53 Adresse mail : aemcivil60@gmail.com
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public (homme – femme – enfants – handicap – immigrés).

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRESENTATION

L'association d'Enquêtes et de médiation, loi 1901, existe depuis 1998. Elle répond à toutes les demandes des magistrats en matière pénale et civile : médiations pénales, enquêtes sociales, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires mais aussi expertises psychologiques.

Elle gère 2 points rencontre à CREIL et COMPIÈGNE qui offrent l'opportunité à des parents séparés de rencontrer leurs enfants dans un cadre neutre et sécurisé. Elle intervient également en médiation familiale sur le département.

Depuis 2006, elle s'est investie dans le réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Elle organise des groupes de parole thérapeutiques avec des auteurs de violences conjugales et propose des suivis thérapeutiques individuels.

Forte de son expérience, elle a étendu son champ de compétences à la parentalité et organise des groupes de parole en soutien à la parentalité ainsi que des suivis individuels.

Elle souhaite également développer le soutien à la parentalité sur le département et travaille sur un projet de lieu d'écoute et d'accueil des parents, itinérant. Elle veut compléter ce dispositif avec des lieux d'écoute d'enfants en difficultés soit suite à des violences intrafamiliales soit suite à des conflits parentaux exacerbés, en particulier lors de séparation, soit en groupe de parole soit en suivi individuel.

Les personnels intervenants sont soit psychologues soit juristes.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Point Rencontres (Espace Rencontre et rencontres médiatisées ASE)	Psychologues	74 allée Vincent d'Indy à Creil 1 rue Jules Méline à Compiègne Lundi, mercredi, vendredi, samedi, au 03 44 40 30 72
➤ Groupes de parole auteurs de violences intrafamiliales	Psychologues	Beauvais, Compiègne, Senlis Sur convocation ou pour les demandes spontanées : 03 44 32 18 53
➤ Suivis individuels des auteurs de violences intrafamiliales	Psychologues	Beauvais, Compiègne, Senlis Sur convocation ou au 03 44 32 18 53 pour les demandes spontanées
➤ Groupes de parole soutien à la parentalité	Psychologues	Beauvais, Compiègne, Senlis et Creil, sur convocation ou demandes spontanées au 03 44 32 18 53
➤ Suivis individuels Soutien à la parentalité	Psychologues et médiatrice familiales	Département de l'Oise, itinérant 06 09 27 03 58 pour la prise de rendez vous
➤ Médiation Familiale	Médiatrices Familiales	03 44 32 18 53 pour la prise de rendez vous
➤ Antenne : Mineurs Victimes avec suivis individuels lorsque nécessaire	Psychologues	Sur réquisition Parquet À la demande au 06 13 1847 03
➤ Suivis individuels ou en groupe d'enfants témoins et victimes		

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTE-
Direction Territoriale de l'Oise**

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 13 rue BIOT, 60005 Beauvais	Nom : PIONCHON Sylvie N° : 03.44.89.61.04 Adresse mail ars-hdf-dt60@ars.sante.fr
Pas d'accueil, mais renseignements possible par téléphone et/ou courrier électronique.	Public : Professionnels, des secteurs sanitaire, médico-social, associatif...

Ressort territorial des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRESENTATION

Les missions de l'Agence Régionale de Santé portent sur l'ensemble des domaines de la santé : la prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaires, la santé environnementale, l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social.

L'ARS est chargée de veiller à ce que la population ait accès dans les meilleures conditions à une prise en charge médicale de qualité en ville, à l'hôpital et dans une structure d'urgence. Elle définit, oriente et finance les principales actions de prévention et de promotion de la santé, notamment en matière de nutrition, de cancers, d'addictions... Elle veille à la qualité des prises en charge et à la bienveillance dans les établissements de santé et médicosociaux.

CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : Avenue Léon Blum 60000 Beauvais 03.44.11.21.21	Secrétariat : - UML : 03.44.11.21.10 Docteur Valet, médecin légiste Expert judiciaire L'accueil est individuel et exclusivement sur rendez vous. - Service social : 03.44.11.20.74 Adresse mail : <u>servicesocial@ch-beauvais.fr</u>
Accueil : Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRESENTATION

L'Unité de Médecine Légale (UML) du Centre Hospitalier de Beauvais est annexée à l'Unité Médico-Judiciaire du Groupement Hospitalier Public Sud de l'Oise (GHPSO). Les victimes de tout type de violences et tout particulièrement de violences conjugales peuvent être accueillies et examinées sur réquisition émise par un officier de police judiciaire ou en simple consultation.

rendez-vous peuvent être également acceptés sur demande expresse de tout autre médecin (hospitalier, libéral, ...) ou tout autre professionnel impliqué dans la lutte contre les violences (assistante sociale, psychologue, intervenant social, juriste, avocat ...).

Une orientation vers des services spécialisés (système de soins, juristes, avocats, associations, ...) peut être proposée en fin de consultation.

La consultation simple est payante (comme toute autre consultation) et peut être prise en charge par l'Assurance Maladie ou tout autre système de consultation protection sociale.

L'UML se situe au sein du service des Urgences du CH Beauvaisis.

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pôle Service social ➤ Pôle Psychologue 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Isabelle LORIOT Service social (03.44.11.20.74) ➤ Stéphanie LEBRUN 03.44.11.24.73 	

CENTRE HOSPITALIER DE CLERMONT

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : Rue Frédéric Raboisson 60607 Clermont de l'Oise Cedex	N° : 03.44.51.29.11
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

CIDFF DE L'OISE

CENTRE D'INFORMATION DES DROITS ET DES FAMILLES

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : MAISON DES SERVICES ET DES INITIATIVES HARMONIE 25 rue Maurice Segonds 60000 Beauvais	Nom : Clémentine HEREN Qualité : Juriste N°: 06 95 97 97 14 Adresse mail : cidf.beauvais@wanadoo.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public (homme – femme – enfants – handicap – immigrés). Spécifier : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRESENTATION

Association départementale destinée à :

- permettre l'accès aux droits des femmes et des familles,
- favoriser l'égalité Femmes Hommes
- lutter contre les violences envers les femmes

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Permanences d'informations juridiques gratuites et confidentielles	➤ Juriste	Beauvais : <ul style="list-style-type: none"> ➤ MSIH (Saint Jean) – 25 rue Maurice Segonds : un mercredi sur 2 et les vendredis, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ➤ La Bulle (Argentine) – Maison des famille – 7 avenue Jean Moulin Les jeudis - Permanence sans RV de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 Méru <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maison de la justice et du droit – 6 rue

<p>➤ Permanences gratuites d'accompagnement vers l'emploi et la formation, pour les femmes</p>	<p>➤ Conseillère en insertion professionnelle</p>	<p>Louis Bloquet : un jeudi sur 2 de 13h30 à 17h</p> <p>Grandvilliers</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Centre social rural – 32 rue Frédéric Petit : le 3^{ème} mardi du mois de 13h30 à 17h <p>Toutes les permanences juridiques sont sur rendez-vous (sauf le jeudi à Beauvais, à la Bulle) au 06 95 97 97 14.</p> <p>Beauvais :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ MSIH (Saint Jean) – 25 rue Maurice Segonds : les lundis, mardis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 <p>Méru</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Centre social Arsène Bulard – 32 rue du 11 novembre : les vendredis de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h30 <p>Toutes les permanences Emploi sont sur rendez-vous au 03 44 05 90 64.</p>
--	---	---

COMMISSARIAT DE POLICE DE BEAUVAIS

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : 135, rue des déportés 60000 Beauvais	N° : 03.44.89.38.40
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

COMMISSARIAT DE POLICE BEAUVAIS PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 135 Rue des Déportés 60000 Beauvais	Nom : INSOLERA Marion N° : 03.44.89.81.13 (Ligne directe) N° : 03.44.89.80.00 (Standard du Commissariat)
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Victimes d'une infraction pénale ou en lien avec le Commissariat (atteinte aux personnes et aux biens...)

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil, écoute, orientation et soutien psychologique des victimes d'infraction pénale ➤ Gestion du stress post-traumatique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Psychologue Clinicienne 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Téléphoner afin de prendre un rendez-vous qui se déroulera au sein même du Commissariat de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h00 du lundi au vendredi (laisser un message si possible à l'agent d'accueil sur le cahier disponible afin que je recontacte la personne) ➤ demander à être orienté par l'agent de police suite à un dépôt de plainte ou à une main courante.

COMMISSARIAT DE POLICE BEAUVAIS TRAVAILLEUR SOCIAL

STRUCTURE	RÉFÉRENTE DE L'ACTION
<p>Ville de BEAUVAIS, service prévention sécurité.</p> <p>Adresse de la structure accueillante : Commissariat de police de Beauvais Hôtel de Police 135, rue des déportés 60 000 Beauvais</p>	<p>Nom : Sylvanie LEROY Qualité : Travailleur social au Commissariat de police Beauvais</p> <p>N° : 03 44 89 80 21 (ligne directe) N° : 03.44.89.80.00</p> <p>Adresse mail : sleroy@beauvais.fr</p>
<p>Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe</p>	<p><u>Public</u> : situations se révélant à l'occasion de l'activité policière nécessitant un traitement social, victimes, quelques mis en cause et hors champ pénal majoritairement femmes victimes violences conjugales, différends familiaux, difficultés éducatives, séparations conflictuelles</p>

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Fonctions principales :

- Une écoute approfondie et une réponse rapide dans l'optique de faire évoluer favorablement des situations sociales complexes qui ne sont pas du domaine des forces de l'ordre.

-Une prise en charge plus globale et adaptée des personnes fragilisées ou des victimes.

-Un lien efficace avec d'autres structures (maisons départementales de la solidarité, associations d'aide aux victimes...) en fonction des situations.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apporter rapidement un soutien aux personnes ➤ Évaluer la nature des besoins sociaux afin d'envisager l'opportunité d'une intervention spécialisée par un partenaire extérieur ➤ Réaliser une intervention de proximité auprès des personnes : information technique, action de soutien et d'orientation..., accompagnement psycho-social ➤ Organiser le relais avec partenariat extérieur dans un souci de faire évoluer favorablement les situations et de prévenir la dégradation ➤ Rôle interface 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assistante sociale de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'accès vers le travailleur social se fait soit sur orientation de la police, des partenaires extérieurs ou directement par l'intéressé ➤ Les personnes sont reçues au commissariat de Beauvais sur rdv de préférence ➤ Lundi, mardi, jeudi, vendredi (matin et après-midi) et mercredi matin. ➤ Pas de visite à domicile

COMPAGNIES DE GENDARMERIES

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Compagnie de gendarmerie de Beauvais	Unités
	<u>Brigade territoriale autonome de Bresles</u> 39 rue René Coty 60510 BRESLES Tél 03 44 07 87 17
	<u>Communauté de Brigades de Grandvilliers</u>
	Brigade de proximité de Grandvilliers 57 rue Eugène de Saint Fucien 60210 GRANDVILLIERS Tél 03 44 13 39 17
	Brigade de proximité de Formerie 14 rue de Beauvais 60220 FORMERIE Tél 03 44 04 50 17
	<u>Communauté de Brigades de Marseille En Beauvaisis</u>
	Brigade de proximité de Marseille en Beauvaisis 2 rue du Général Leclerc 60690 MARSEILLE EN BEAUVAISIS Tél 03 44 13 42 17
Brigade de proximité de Songeons 38 rue Jean Touchard 60380 SONGEONS Tél 03 44 82 82 17	
<u>Communauté de Brigades de Breteuil</u>	
Brigade de proximité de Breteuil 36 rue de Mondidier 60120 BRETEUIL Tél 03 44 80 27 17	
Brigade de proximité de Crèvecœur le Grand 13 rue de Breteuil 60360 CREVECOEUR LE GRAND Tél 03 44 13 80 17	
Brigade de proximité de Froissy 37 rue de Provinlieu 60480 FROISSY Tél 03 44 80 68 17	

Compagnie de gendarmerie de Clermont	<p><u>Communauté de brigades de Clermont</u></p> <p>Brigade de proximité de Clermont Caserne gendarme auxiliaire Christ 49 Avenue Gambetta 60600 CLERMONT Tél 03 44 50 91 53</p>
	<p><u>Communauté de brigades de Saint Just en Chaussée</u></p> <p>Brigade de proximité de Saint Just en Chaussée 25 Rue Tailbouis 60130 ST JUST EN CHAUSSEE Tél 03 44 19 45 17</p> <p>Brigade de proximité de La Neuville Roy Rue de la Gendarmerie 60190 LA NEUVILLE ROY Tél 03 44 51 58 17</p> <p>Brigade de proximité de Maignelay-Montigny 11 Rue Saint-Just-en-Chaussée 60420 MAIGNELAY MONTIGNY Tél 03 44 51 55 17</p> <p>Brigade territoriale autonome de Brenouille 1 Rue de la Planchette 60870 BRENOUILLE Tél 03 44 27 34 17</p> <p>Brigade territoriale autonome de Liancourt 2 Avenue Pierre Bérégovoy 60140 LIANCOURT Tél 03 44 69 66 17</p> <p>Brigade de contact de Catenoy 11 Route de Compiègne 60840 CATENOY Tél 03 44 77 34 17</p>

<p>Compagnie de gendarmerie de Méru</p>	<p><u>Communauté de Brigades de Méru</u></p> <p>Brigade de proximité de Méru 35 Rue Aristide Briand 60110 MERU Tél 03 44 52 39 17</p> <p>Brigade de proximité de Saint Crépin Ibouvillers 61 Avenue de l'Europe 60149 ST CREPIN IBOUVILLERS Tél 03 44 08 00 17</p>
	<p><u>Communauté de Brigades d'Auneuil</u></p> <p>Brigade de proximité d'Auneuil 168 Avenue du Maréchal Foch 60390 AUNEUIL Tél 03 44 47 59 17</p> <p>Brigade de proximité du Coudray Saint Germer 8 Rue de l'Eglise 60850 LE COUDRAY ST GERMER Tél 03 44 81 36 17</p> <p>Brigade territoriale autonome de Chaumont en Vexin 24 Rue Emile Deschamps 60240 CHAUMONT EN VEXIN Tél 03 44 47 55 17</p> <p>Brigade territoriale autonome de Noailles 3 Impasse des Vignes de Longvilliers 60430 NOAILLES Tél 03 44 03 55 17</p> <p>Brigade territoriale autonome de Mouy 1 Rue Fernand Derobert 60250 MOUY Tél 03 44 26 00 17</p>
<p>Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe</p>	<p>Public : Tout public</p>

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
INTERVENANTE SOCIALE EN GENDARMERIE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Conseil départemental de l'Oise Adresse : 1 Rue Cambry 60 000 Beauvais	Contact : Mme OUERTANI N°: 03.44.06.66.45 Adresse mail :
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public: Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 28 rue Brûlet 60000 Beauvais	RESPONSABLE : TANGUY Évelyne N° : 03.44.10.81.00

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : Ordre des médecins. 577, rue de la Croix verte 60 600 AGNETZ	Nom : Ordre des médecins N° : 03.44.78.11.50 Adresse mail oise60.medecin.fr
	Public :

Ressort territorial des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

EDUCATION NATIONALE

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
DSDEN (Direction des Services de l'Education Nationale de l'Oise). Adresse : 2 Avenue Victor Hugo 60000 Beauvais 03 44 06 45 00	Directrice Académique des Services de l'Education Nationale : Mme COMPAGNON Référente de l'action : Mme Pascale FREVILLE Qualité : Conseillère technique départementale auprès de service social Responsable du service social en faveur des élèves N° : 03.44.06.45.55 (LD) N° : 03.44.06.45.88 (secrétariat) Adresse mail : pascale.freville@ac-amiens.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public (homme – femme – enfants – handicap – immigrés). Spécifier : Jeunes sous statut scolaire et leurs familles.

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Présentation :

Description et rôle du Service Social en Faveur des Elèves.

Le service social en faveur des élèves est placé sous l'autorité du Directeur académique des Services de l'Education Nationale, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Oise.

Composition du service :

- 1 conseillère technique, responsable départementale
- 37 assistants sociaux
- 4 conseillers techniques de bassins
- 1 assistant(e) social(e) mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Missions :

Public concerné :

L'ensemble des jeunes sous statut scolaire dans les établissements.

L'action sociale en faveur des élèves se situe dans le cadre d'un renforcement général du dispositif de prévention. Elle constitue un moyen privilégié pour lutter contre les inégalités et faciliter, si

besoin est, l'intervention d'autres services spécialisés.

L'assistant(e) social(e) a une mission de **prévention** et de **protection** des élèves (article L 913.1 du Code de l'Education). A ce titre, il peut rencontrer les élèves sans autorisation préalable des parents. L'assistant(e) social(e) propose, aux jeunes scolarisés, conseil, aide et suivi par la mise en œuvre de techniques professionnelles adaptées lors des entretiens :

- écoute
- évaluation des données
- liaisons avec les personnes susceptibles d'éclaircir la situation
- orientations si nécessaire vers les services pouvant apporter aide et soutien aux jeunes et à leur famille.

Le secret professionnel

Les assistants sociaux sont soumis au secret professionnel de par leur profession. Le secret professionnel est un droit des usagers : il repose sur le respect et la protection de leur vie privée.

Le rôle du service social en faveur des élèves

Définies par la circulaire du 22 mars 2017, les missions du service social en faveur des élèves se situent dans le champ de la prévention à **l'interface de l'école et du champ social**

1. Auprès des établissements :

- Apporter à la communauté éducative la connaissance de la dimension sociale et familiale :
 - aider à établir ou rétablir un lien entre l'élève, l'établissement et le milieu familial
 - éclairer l'évaluation des situations particulières
 - favoriser la mise en place du projet d'accompagnement des élèves.

2. Auprès du champ social :

- Apporter aux partenaires extérieurs la dimension scolaire :
 - transmettre sa connaissance des établissements scolaires, ses exigences et ses limites
 - communiquer les éléments nécessaires à l'analyse et à l'évaluation des situations d'élèves.

3. Auprès des élèves :

- l'assistant(e) social(e) est à l'écoute des élèves
- Il(elle) établit une relation d'aide individualisée avec les élèves en difficultés
- les élèves peuvent se présenter spontanément à la permanence de l'établissement ou prendre un rendez-vous.

4. Auprès des parents :

- participer au renforcement des liens familles/écoles par l'accueil individuel ou collectif des parents
- assurer un rôle de médiation intra-familiales dans les situations de conflits parents/enfants
- participer à des projets de prévention en direction des familles.

En lien étroit avec :

- les familles
- les équipes des établissements
- les partenaires et équipes spécialisées, sociales, de santé.

Axes de travail

Prévention de l'exclusion et de la rupture scolaire :

- favoriser la scolarisation de tous les élèves
- participer à la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités socio-économiques
- participer à la lutte contre l'absentéisme scolaire et la déscolarisation
- contribuer à la re-scolarisation des élèves après exclusion dans le cadre de la mise en œuvre des sanctions disciplinaires
- concourir à la prévention des comportements violents, suicidaires ou des conduites addictives

- concourir à la scolarisation des enfants et adolescents handicapés en partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)
- participer à l'orientation de l'enseignement adapté (C.D.O.E.A.)
- participer à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être.

Education à la vie sociale citoyenne et professionnelle :

- Actions individuelles ou collectives inscrites dans :
 - le projet d'établissement, le C.E.S.C., le projet départemental du service social, le projet académique.
- Objectifs :
 - favoriser l'élaboration de projets de vie de l'élève
 - faciliter l'accès des jeunes à l'autonomie : éducation à la citoyenneté, prévention, acquisition des compétences psychosociales
 - accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs lycéens : accès aux droits, préparation à la vie étudiante...
 - Mener des actions de prévention sur la violence et la maltraitance ainsi que sur l'information sur les droits de l'enfant.

La protection de l'enfance

Le SSFE veille à l'élaboration du dispositif « protection de l'enfance » pour les personnels de l'éducation nationale de l'Oise.

Mission prioritaire du service social en faveur des élèves, l'assistant(e) social(e) est le conseiller technique de l'institution, des élèves et de leurs parents.

Il travaille en lien avec les services départementaux chargés de la protection de l'enfance et avec la justice.

FONDATION DIACONESSES DE REUILLY

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 25 Rue Jean Baptiste Oudry 60000 Beauvais	Nom : Yves SALE Qualité : Directeur N° : 03.44.36.31.31 Adresse mail : Yves.SALE@fondationdiaconesses.org
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public: Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - Le Chemin BEAUVAIS
65 places d'insertion - 15 places d'urgence
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - Centre Esther Carpentier COMPIÈGNE
93 places d'insertion - 10 places d'urgence

Service d'accueil d'urgence – 100 places d'urgence – Fitz James

Formation à la prise en charge des personnes victimes de violences conjugales et familiales
Participation au protocole Compiègne et Beauvais.

Membre du réseau d'accueil sécurisé des victimes de la traite des êtres Humains

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Centre d'hébergement d'urgence femmes victimes de violences conjugales 7 places ➤ Accueil sécurisé de victimes de la traite = réseau ACsé (1 place par site) ➤ Ateliers d'adaptation à la vie active 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ravailleurs sociaux Éducateurs spécialisés, Assistante de service social, conseillère en ESF, moniteur éducateur... ➤ Psychologues 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil et Hébergement Sur orientation SIAO / 115 ➤ Accompagnement personnalisé et global ➤ Réorientation

FRANCE VICTIMES 60

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : Tribunal de Grande Instance de Beauvais 20 Boulevard Saint Jean Porte n° 14 60000 Beauvais	Nom : Cyril BOILE, directeur Christina MAKAR, juriste coordinatrice Vanessa FRERE, juriste N° : 03.44.06.78.78 06.45.34.74.37 Adresse mail aideauxvictimes60@orange.fr cboile@orange.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public (homme – femme – enfants – handicap – immigrés). Spécifier : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRESENTATION

Association départementale destinée à :

- Accueil et information juridique de toute victime d'infractions pénales, dont les femmes victimes de violences conjugales.
- Le cas échéant, soutien psychologique

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Permanences d'informations juridiques gratuites et confidentielles	Juriste Vanessa FRERE 06.44.29.37.20 Juriste Vanessa FRERE 06.44.29.37.20	Beauvais : ➤ Centre Hospitalier de Beauvais- Maison des usagers- Avenue Léon Blum Le jeudi de 9h00 à 12h00 avec ou sans RDV (prise de RDV au 03.44.06.78.78 ou 06.44.29.37.20) ➤ MSIH (Saint Jean) – 25 rue Maurice Segonds : le vendredi de 9h à 12h00 Permanence sans RDV

<p>➤ Bureau d'Aide aux victimes Accompagnement aux audiences</p>	<p>Juriste Christina MAKAR 06.30.70.98.37</p>	<p>➤ La Bulle (Argentine)- Maison des Familles- 7 avenue Jean Moulin Les mercredis et vendredis de 14h à 17h Permanence sans RDV</p>
	<p>Juriste Vanessa FRERE 06.44.29.37.20</p>	<p>➤ Commissariat de Police (Saint Jean) – 135 rue des déportés Le lundi de 14h à 17h et le vendredi de 13h à 17h Permanence sans RDV</p>
	<p>Juriste Christina MAKAR 06.30.70.98.37</p>	<p>Méru ➤ Maison de la justice et du droit – 6 rue Louis Bloquet : le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h ➤ Permanence avec ou sans RDV (prise de RDV au 03.44.52.33.90).</p>
	<p>Juristes</p>	<p>Beauvais : ➤ TGI – 20 Boulevard Saint Jean : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h Permanence avec ou sans RDV (prise de RDV au 03.44.06.78.78).</p>

SAMU SOCIAL DE L'OISE ACCUEIL DE JOUR ENTR'ELLES BEAUVAIS

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 11 Rue de Morvan 60000 Beauvais	Nom : DUVAL STEVENS Qualité : Directeur N° : 03.44.31.02.79 N° : 09.83.94.91.44 Adresse mail : entrelles@samusocial60.fr secretariat@samusocial60.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : femme – enfants Spécifier : FVV

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRESENTATION

Entr'Elles, est un lieu convivial ouvert aux femmes victimes de violences sans démarche préalable. C'est, est un espace d'écoute, vous informant sur vos droits, et vous orientant vers les partenaires. Entr'Elles, est un lieu, où l'on peut rompre son isolement, évoquer ses difficultés, recréer du lien entre femmes en participant à des ateliers ponctuels.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailliers sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Domiciliation ➤ Groupe de parole ➤ Soutien à la parentalité ➤ Parcours sortie de la prostitution 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseillère conjugale ➤ Educateur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 16h.

SAMU SOCIAL DE L'OISE HÉBERGEMENT D'URGENCE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : Rue Jacques Monod 60870 Villers Saint Paul	Nom : DUVAL STEVENS Qualité : DIRECTEUR N° : 03.44.31.02.79 (direction) Adresse mail : secretariat@samusocial60.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : femmes – enfants Spécifier : Femmes victimes de violences.

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Mise en place de 45 places d'hébergement pour femmes victimes de violences sur le département.
[Passage par le 115](#) pour première évaluation et orientation sur notre dispositif.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Structure d'hébergement d'urgence	➤ Travaillleurs sociaux	➤ Sur appel téléphonique via le 115

SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE L'OISE (SPIP)

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 178 avenue Marcel Dassault 60000 Beauvais (siège) (Antennes locales d'insertion et de probation à Beauvais, Creil, Compiègne et Liancourt)	Noms : Mme Justine DEGRAEVE, directrice adjointe. Qualité : directeur et adjointe N° : 03 60 36 51 90 06 27 53 37 45 (DEGRAEVE) Adresse mail : justine.degraeve@justice.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : majeurs, hommes et femmes. Spécifier : tous les publics placés sous main de justice.

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

Le périmètre d'intervention du SPIP correspond au département, dans le ressort des trois juridictions de l'Oise.

PRÉSENTATION

Le SPIP intervient dans le cadre du service public pénitentiaire qui participe à l'exécution des décisions et sentences pénales, et au maintien de la sécurité publique. Il est organisé de manière à lutter efficacement contre la récidive en favorisant la réinsertion des personnes.

Les personnels du SPIP (les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), l'assistante de service social, la psychologue, les personnels de surveillance chargés de la gestion des placements sous surveillance électronique) interviennent auprès des personnes incarcérées (prévenues ou condamnées), et sur saisine des autorités judiciaires (parquet, juge d'instruction, juge des libertés et de la détention, juge de l'application des peines) pour les mesures alternatives aux poursuites, les mesures postsentencielles et, dans une moindre mesure, présentencielles.

En milieu ouvert, les CPIP ont en charge l'évaluation, le contrôle et l'accompagnement des publics placés sous main de justice (évaluation dynamique, contrôle des obligations/interdictions prononcées par le tribunal correctionnel ou le juge de l'application des peines, élaboration de plans individuels d'accompagnement).

En milieu fermé, les CPIP contribuent au maintien des liens familiaux et à la préparation à la sortie, le cas échéant, en favorisant la possibilité d'une sortie anticipée ou d'un aménagement de peine.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretiens individuels ➤ Programmes collectifs ➤ Modules courts en lien avec des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CPIP (54) ➤ ASS (1) ➤ Psychologue (1) ➤ Surveillants pénitentiaires (4) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Convocations individuelles au sein des antennes du SPIP (Beauvais, Creil, Compiègne) ou dans le cadre de permanences délocalisées ➤ Entretiens en détention (centres pénitentiaires de Beauvais et de Liancourt) ➤ Permanences de sortie d'audience

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BEAUVAIS

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : 20, boulevard Saint-Jean 60000 Beauvais	Tél : 03.44.79.60.60 Fax : 03.44.45.24.65
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout Public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

UMO
UNION DES MAIRES DE L'OISE

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : 8 Rue Léonard de Vinci 60000 Beauvais	N° : 03 44 45 15 51
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

VILLE DE BEAUVAIS

STRUCTURE	RÉFÉRENTE DE L'ACTION
<p>Service Prévention Sécurité</p> <p>Adresse : 6-8 rue de Buzanval 60 000 Beauvais</p>	<p>Noms : Mme Sophie LEBRE</p> <p>Qualité : chargée de mission prévention de la délinquance et droits des femmes</p> <p>Contacts: Direction prévention sécurité</p> <p>N° : 03 44 79 42 47</p> <p>Adresse mail : s.lebre@beauvaisis.fr</p> <p>N° de la ville: 03 44 79 40 00 N° de la police municipale: 0 800 850 850</p>
<p>Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe</p>	<p>Public: Tout public</p>

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

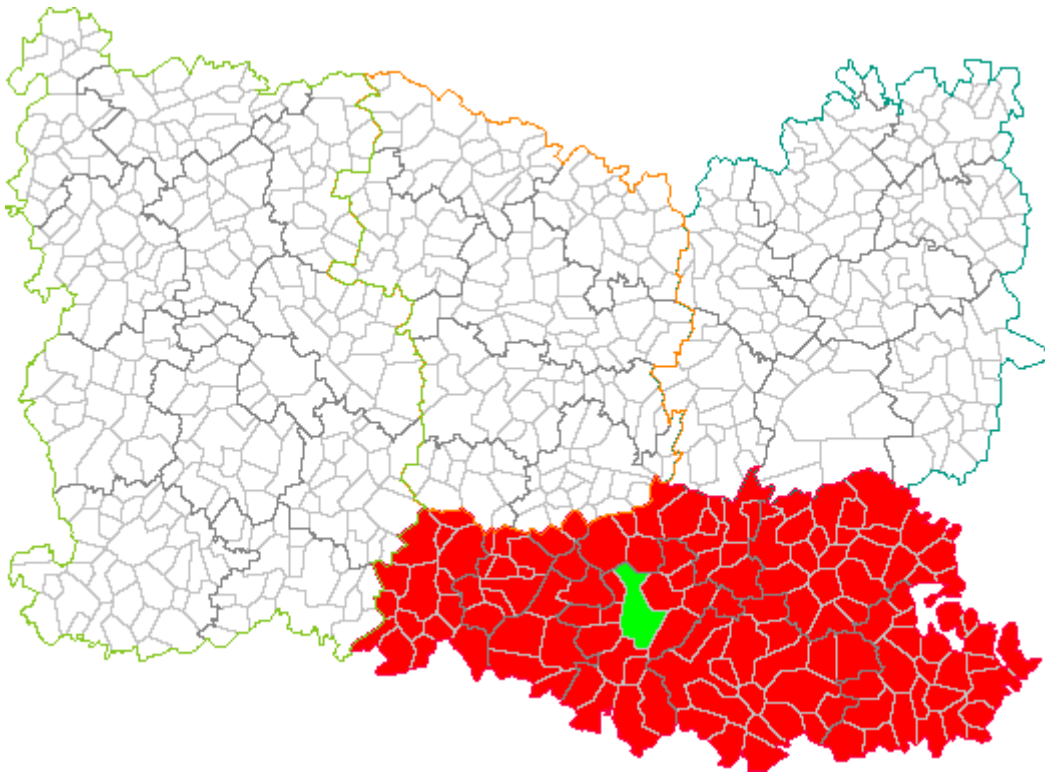
Fonction (Délégation droits des femmes) : Accueil, accompagnement et orientation des femmes victimes de violences vers les services et organismes concernés.

Prise en charge des victimes de violences conjugales orientées dans le cadre de la « charte de logement social ».

Lien avec la cellule de recueil des informations préoccupantes en cas de signalement des services de la ville.

Gestion des projets et actions dans le champ de l'aide aux victimes et des droits des femmes.

I - 2 Présentation des Partenaires du PARQUET DE SENLIS



ADARS

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 102 rue de Clermont 60000 Beauvais	Nom : DUMOULIN Jean-Christophe Qualité : Directeur général N° : Tél : 03.44.06.75.00 N° fax : 03.44.06.75.09 Adresse mail : adars.siege@adars.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public adulte homme/femme avec ou sans enfants de droit commun ou demandeurs d'asile

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Le champ d'intervention de l'ADARS se décline en 3 pôles :

- L'accueil, incluant le travail d'écoute, d'évaluation et d'orientation de la personne
- L'accompagnement social, avec ou sans hébergement
- La veille sociale et la contribution au recensement, l'analyse et la remontée d'informations sur les besoins repérés sur le terrain.

🕒 Accueil, écoute, orientation, veille sociale :

- gestion du SIAO-115 guichet unique : écoute téléphonique, orientations vers les structures d'hébergement et de logement, recherches d'hébergements d'urgence, articulation avec les partenaires de la veille sociale et coordination des acteurs concourant le dispositif de veille sociale, gestion du dispositif hôtelier
- gestion de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile : accueil, domiciliation, aide à la constitution d'une demande d'admission au séjour, aide à la constitution des demandes d'asile, orientation vers le dispositif d'hébergement d'urgence, accompagnement dans les démarches sociales, préparation à la sortie du dispositif de premier accueil, orientation des mineurs isolés.

🕒 Accompagnement social avec ou sans hébergement, veille sociale :

- Gestion d'un CHRS d'insertion de 66 places sur Beauvais : 48 places familles et 18 places isolés et couples en appartements éclatés : accompagnement social
- Gestion d'un CHRS d'urgence (10 places) et d'insertion (10 places) sur Beauvais : 17 places hommes en internat et 3 places femmes avec ou sans enfant(s) en appartements partagés et 8 places en chambres ALT (dispositif d'aide au logement temporaire) : accompagnement social, de 16 places d'hébergement d'urgence hivernales familles en appartements, de 68 places d'hébergement d'urgence.

- Gestion d'un CHRS d'insertion de 32 places sur Creil pour femmes avec enfants de plus de 3 ans et familles en appartements partagés et éclatés, de 42 places d'hébergement d'urgence (25 sur Creil + 17 sur Clermont) pour tout public, et de 16 places de stabilisation pour tout public en appartements : accompagnement social
- Gestion d'un pôle habitat/logement : service FSL (Fonds de Solidarité Logement) : accompagnement social lié au logement individuel. Service sous-location bail glissant et dispositif d'aide au logement temporaire : gestion locative, accompagnement social. Intermédiation locative (IML) et Accompagnement dans et vers le logement (AVDL).
- Gestion d'un Service Socio-Educatif de Contrôle Judiciaire : contrôle judiciaire, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, animation de stages de citoyenneté et de groupes de parole pour les auteurs de violences conjugales, et mission d'habilitation du Procureur de la république
- Gestion d'une mission « Gens du Voyage » : domiciliation, accompagnement social, médiation, soutien à la scolarité (lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire chez les jeunes issus des gens du voyage), promotion des droits de la femme, gestion du numéro vert pour les Gens du voyage

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤CHRS Etape	<ul style="list-style-type: none"> - Un Directeur adjoint du pôle orientation/logement - 4 Psychologues réparties sur l'ensemble du département - Une coordinatrice du volet urgence - Une coordinatrice du volet insertion - Une coordinatrice du volet logement - 2 Évaluateurs - 8 Écouteurs 115 - 4 Accompagnateurs sociaux sur le dispositif hôtelier - 1 agent administratif - 1 secrétaire 	Permanences d'accueil hebdomadaires SIAO sur RV auprès du 115 : <ul style="list-style-type: none"> - lundi à partir de 14h à l'ADARS 102 rue de Clermont 60000 BEAUVAIS - jeudi à partir de 09h au FJT 33 allée des Roses Picardie 60280 MARGNY LES COMPIEGNE - mardi à partir de 13h aux COMPAGNONS DES MARAIS 137 rue Jean Jaurès 60100 CREIL SIAO : 03.44.06.28.89 (n° provisoire) Le 115 est joignable 24h/24 365jours /365
➤Hébergement d'urgence 16 PLACES BEAUVAIS	<ul style="list-style-type: none"> - 4 Intervenants sociaux - 1 secrétaire 	Accueil libre du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h 03.44.05.46.18
➤Hébergement d'urgence 68 PLACES OISE	Un Chef de service Un Psychologue 5 Travailleurs sociaux 1 Secrétaire	Ouvert du lundi au vendredi 08h30 à 17h30. Accueil sur orientation du SIAO-115 guichet unique
➤CHRS MOSAÏQUE	1 Chef de service 1 Psychologue 2 Éducateurs spécialisés 1 Intervenante sociale	Ouvert 24H/24 365J/365. Accueil sur orientation du SIAO-115 guichet unique

➤ Hébergement d'urgence 25 Places Nogent/Oise - Creil	1 Intervenante sociale	Ouvert 24H/24 365J/365. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ Hébergement d'urgence 68 places : Oise	2 Intervenantes sociales	Ouvert 24H/24 365J/365. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ CHRS Mosaïque	1 Chef de service 1 Psychologue 2 Intervenants sociaux 1 Animatrice sociale 1 Secrétaire	Ouvert du lundi au vendredi 08h30 à 17h30. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ Hébergement d'urgence 25 Places Nogent/Oise - Creil	1 Psychologue 2 Intervenants sociaux	Ouvert du lundi au vendredi 08h30 à 17h30. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ Stabilisation 16 PLACES	1 Psychologue 1 Conseillère en insertion sociale et professionnelle 2 Intervenants sociaux	Ouvert du lundi au vendredi 08h30 à 17h30. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ Pôle habitat logement	1 Directeur adjoint orientation/logement 1 Coordinatrice technique 1 Psychologue 2 Conseillères en économie sociale et familiale 1 Assistant de service social 1 Technicienne de l'intervention sociale et familiale 1 Intervenante sociale	Ouvert du lundi au vendredi de 09h à 17h. Mesures d'accompagnement social lié au logement (FSL) sur orientation du Conseil départemental. Mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) sur orientation du SIAO-115 guichet unique. Mesures d'accompagnement intermédiation locative (IML) sur orientation de Tandem Immobilier.
➤ Service de contrôle judiciaire socio-éducatif de l'Oise	1 Chef de service 1 Psychologue 4 Contrôleurs judiciaires socio- éducatif 1 Secrétaire	Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30. Permanence d'astreinte le WE pour le Tribunal d'instance de Beauvais. Orientations par le parquet du Tribunal d'instance de Beauvais.
➤ Mission des gens du voyage	1 Coordinatrice	Du lundi au vendredi de 10h à 19h. Permanence hebdomadaire le mardi.

AEM ASSOCIATION ENQUETE ET MEDIATION

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 26 rue Voltaire 60100 Creil	Nom : Mme POLIN Qualité : Directrice N° : 03 44 32 18 53 Adresse mail : aemcivil60@gmail.com
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public (homme – femme – enfants – handicap – immigrés).

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

L'association d'Enquêtes et de médiation, loi 1901, existe depuis 1998. Elle répond à toutes les demandes des magistrats en matière pénale et civile : médiations pénales, enquêtes sociales, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires mais aussi expertises psychologiques.

Elle gère 2 points rencontre à CREIL et COMPIÈGNE qui offrent l'opportunité à des parents séparés de rencontrer leurs enfants dans un cadre neutre et sécurisé. Elle intervient également en médiation familiale sur le département.

Depuis 2006, elle s'est investie dans le réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Elle organise des groupes de parole thérapeutiques avec des auteurs de violences conjugales et propose des suivis thérapeutiques individuels.

Forte de son expérience, elle a étendu son champ de compétences à la parentalité et organise des groupes de parole en soutien à la parentalité ainsi que des suivis individuels.

Elle souhaite également développer le soutien à la parentalité sur le département et travaille sur un projet de lieu d'écoute et d'accueil des parents, itinérant. Elle veut compléter ce dispositif avec des lieux d'écoute d'enfants en difficultés soit suite à des violences intrafamiliales soit suite à des conflits parentaux exacerbés, en particulier lors de séparation, soit en groupe de parole soit en suivi individuel.

Les personnels intervenants sont soit psychologues soit juristes.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Point Rencontres (Espace Rencontre et rencontres médiatisées ASE)	Psychologues	74 allée Vincent d'Indy à Creil 1 rue Jules Méline à Compiègne Lundi, mercredi, vendredi, samedi, au 03 44 40 30 72
➤ Groupes de parole auteurs de violences intrafamiliales	Psychologues	Beauvais, Compiègne, Senlis Sur convocation ou pour les demandes spontanées : 03 44 32 18 53
➤ Suivis individuels des auteurs de violences intrafamiliales	Psychologues	Beauvais, Compiègne, Senlis Sur convocation ou au 03 44 32 18 53 pour les demandes spontanées
➤ Groupes de parole soutien à la parentalité	Psychologues	Beauvais, Compiègne, Senlis et Creil, sur convocation ou demandes spontanées au 03 44 32 18 53
➤ Suivis individuels Soutien à la parentalité	Psychologues et médiatrice familiales	Département de l'Oise, itinérant 06 09 27 03 58 pour la prise de rendez vous
➤ Médiation Familiale	Médiatrices Familiales	03 44 32 18 53 pour la prise de rendez vous
➤ Antenne : Mineurs Victimes avec suivis individuels lorsque nécessaire	Psychologues	Sur réquisition Parquet À la demande au 06 13 1847 03
➤ Suivis individuels ou en groupe d'enfants témoins et victimes		

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE -
Direction Territoriale de l'Oise**

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 13 rue BIOT, 60005 Beauvais	Nom : PIONCHON Sylvie N° : 03.44.89.61.04 Adresse mail ars-hdf-dt60@ars.sante.fr
Pas d'accueil, mais renseignements possible par téléphone et/ou courrier électronique.	Public : Professionnels, des secteurs sanitaire, médico-social, associatif...

Ressort territorial des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRESENTATION

Les missions de l'Agence Régionale de Santé portent sur l'ensemble des domaines de la santé : la prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaires, la santé environnementale, l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social.

L'ARS est chargée de veiller à ce que la population ait accès dans les meilleures conditions à une prise en charge médicale de qualité en ville, à l'hôpital et dans une structure d'urgence. Elle définit, oriente et finance les principales actions de prévention et de promotion de la santé, notamment en matière de nutrition, de cancers, d'addictions... Elle veille à la qualité des prises en charge et à la bienveillance dans les établissements de santé et médicosociaux.

CENTRE HOSPITALIER DE PONT SAINTE MAXENCE

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : CH Georges Decroze 5 Rue Ambroise Croizat B.P. 30 149 60700 Pont-Sainte-Maxence	Nom : BELLOT Olivier Qualité : Directeur N° : Tél : 03 44 31 77 00
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Tout public : homme – femme – enfants – handicapé – immigrés – personnes âgées (+ de 60 ans)

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

CIDFF DE L'OISE

CENTRE D'INFORMATION DES DROITS ET DES FAMILLES

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 26 rue Voltaire 60600 Creil	Nom : Sofia AOUINI Qualité : Juriste N° : 06 95 77 89 02 Adresse mail : cidf.creil@orange.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public (homme – femme – enfants – handicap – immigrés). Spécifier : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRESENTATION

Association départementale destinée à :

- permettre l'accès aux droits des femmes et des familles,
- favoriser l'égalité Femmes Hommes
- lutter contre les violences envers les femmes

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Permanences d'informations juridiques gratuites et confidentielles	➤ Juriste	Creil : ➤ Maison de la justice et du droit – 26 rue Voltaire : les mardis de 13h30 à 17h (sans RV) Et les vendredis de 9h à 12h30 sur RV au 03 44 64 46 70 Nogent sur Oise : ➤ Centre municipal Arthur Rimbaud Quartier des Rochers) – 9 rue de la félicité : un mardi sur 2, de 9h à 12h (sans RV) Villers Saint Paul :

<p>➤ Permanences gratuites d'accompagnement vers l'emploi et la formation, pour les femmes</p> <p>➤ Soutien psychologique</p>	<p>➤ Conseillère en insertion professionnelle</p> <p>Psychologue, Mme PERL</p>	<p>➤ CCAS – place François Mitterrand: un mardi sur 2, de 9h à 12h (sans RV)</p> <p>Montataire :</p> <p>➤ Espace Huberte d'Hoker - Esplanade Fernand TUIL (salle en-dessous du Coccinelle au centre commercial des Martinets) : les lundis de 13h30 à 17h (sans RV)</p> <p>Toutes les permanences sont sans rendez-vous, sauf le vendredi matin à la MJD de Creil.</p> <p>Creil :</p> <p>➤ Maison de la justice et du droit – 26 rue Voltaire : les mardis et jeudis de 14h00 à 17h Et les vendredis de 9h à 12h et les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois de 9h à 12h</p> <p>Nogent sur Oise :</p> <p>➤ Centre municipal Arthur Rimbaud (Quartier des Rochers) – 9 rue de la félicité : les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardis, de 9h15 à 12h</p> <p>Villers Saint Paul :</p> <p>➤ CCAS – place François Mitterrand : les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis, de 9h à 12h</p> <p>Montataire :</p> <p>➤ Espace Huberte d'Hoker - Esplanade Fernand TUIL (salle en-dessous du Coccinelle au centre commercial des Martinets) : les vendredis de 14h à 17h</p> <p>Toutes les permanences emploi sont sur rendez-vous au 03 44 64 56 81.</p> <p>Creil : MJD sur RV 06 51 53 76 54</p>
---	--	--

COMMISSARIAT DE POLICE DE CREIL

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : 8 rue Jules Michelet 60100 Creil	N° : 03.44.61.17.17 Du Lundi au samedi : de 09:00–12:00 à 14:00–18:00
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

COMMISSARIAT DE POLICE DE CREIL

INTERVENANTE SOCIALE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
ACSO Agglomération Creil Sud-Oise Adresse : 8 rue Jules Michelet 60100 Creil	Nom : BOUMEDDANE Fatima Qualité : Intervenante sociale au commissariat de Creil N° :03.44.61.17.77 06.74.67.72.02 Adresse mail : f.boumeddane@creilsudoise.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public (homme – femme – enfants – handicap – immigrés). Spécifier : toutes personnes (majeure ou mineure) concernées par des différends familiaux, situations de violences intrafamiliales, femmes victimes de violences conjugales, conflits de couple

Ressort territorial du Parquet : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Employeur: Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)
 rattachée à la Direction de l'Aménagement et de la Politique de la Ville
 Lieu de travail : Commissariat de police de Creil, sous l'autorité fonctionnelle du commissaire central

C'est à l'initiative des chefs de service de la police nationale et en lien avec les collectivités locales que des postes d'intervenants sociaux se sont développés dans les commissariats de police dès le début des années 1990 et à partir de 2004 dans les unités de gendarmerie.
 Dans ses délibérations du 24 mai 2006, le comité interministériel de prévention de la délinquance a décidé de développer ces postes dans les départements les plus exposés aux problématiques de la politique de la ville ou qui en exprimaient le besoin.

C'est la circulaire du 1^{er} Août 2006 qui a permis l'extension du dispositif.
 Depuis le 2 Janvier 2007, l'ACSO (ex Communauté de l'Agglomération Creilloise) a mis en place un poste d'intervenant social au commissariat de Creil.

L'intervenante sociale du commissariat travaille en collaboration avec les services de police et les partenaires extérieurs afin de permettre aux personnes qui se présentent au commissariat de bénéficier d'une écoute et d'une prise en charge adaptée aux problématiques qu'elles peuvent rencontrer (différends familiaux, violences conjugales et/ou intrafamiliales...).

Elle peut aussi apporter assistance aux victimes et aux plaignants (mineurs et/ou majeurs) en évaluant la nature des besoins sociaux qui se révéleront au cours de l'activité policière. Quant aux services de police, ils peuvent lui orienter les auteurs d'infractions lorsque ces derniers sont confrontés à des difficultés d'ordre social ou souhaitent bénéficier d'un suivi extérieur (demande de suivi psychologique, demande de soins).

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> - l'accueil social du public avec la finalité de trouver des solutions adaptées selon les difficultés (recherche d'hébergement, prise en charge des victimes de violences conjugales...). Intervention dans des situations à caractère pénal (à la suite d'une plainte pour violences conjugales) et non pénal (conflits parents enfants, fugues, crises d'agressivité ou de violence) où l'intervenante sociale va tenter d'apporter des réponses éducatives et/ou préventives - l'information des usagers victimes et des personnes en difficultés sociales des dispositifs existants (droits CAF, comment signaler le départ du domicile conjugal...) - l'orientation vers les structures partenariales en vue d'une prise en charge sociale, médicale et/ou juridique après une évaluation de chaque situation 	<p>assistante sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'intervenante sociale peut recevoir avec ou sans RDV du Lundi au Vendredi - l'intervenante sociale est informée des situations soit par des partenaires extérieurs, soit par le commissariat ou directement par le public

COMMISSARIAT DE POLICE DE SENLIS

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : 2 rue Léon Fautrat 60300 Senlis	N° : 03.44.63.81.81 Du lundi au samedi: de 08:30–12:00 à 13:30–17:30
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

COMPAGNIES DE GENDARMERIES

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Compagnie de gendarmerie de SENLIS	Unités <u>Communauté de brigades de Senlis</u>
	Brigade territoriale autonome de Senlis Caserne Aulas de la Bruyère 1 Avenue Paul Rougé 60300 SENLIS Tél 03 44 53 02 97
	Brigade territoriale autonome de Nanteuil le Haudouin 10 Rue de la Croix-Verte 60440 NANTEUIL LE HAUDOUIN Tél 03 44 88 34 17
	<u>Communauté de Brigades de Crépy en Valois</u>
	Brigade de proximité de Crépy en Valois 9 Rue des Érables 60800 CREPY EN VALOIS Tél 03 44 94 50 17
	Brigade de proximité de Betz 27 Rue du Valet 60620 BETZ Tél 03 44 87 88 17
	<u>Communauté de Brigades de Pont Sainte Maxence</u>
	Brigade de proximité de Pont Sainte Maxence 223 Rue Charles Frigaux 60700 PONT STE MAXENCE Tél 03 44 31 71 17
	Brigade de proximité de Verberie 17 Rue des Remparts 60410 VERBERIE Tél 03 44 38 34 17
Compagnie de gendarmerie de Chantilly	Cgd.chantilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr Brigade territoriale autonome de Chantilly 2 avenue Jacques Bara 60500 CHANTILLY Tél 03 44 57 33 17 Brigade territoriale autonome de Chambly 468 avenue des Martyrs

	<p>60230 CHAMBLY Tél 01 30 28 29 17</p> <p>Brigade territoriale autonome de'Orry la Ville 59 rue de la Chapelle 60560 ORRY LA VILLE Tél 03 44 58 34 17</p>
	<p><u>Communauté de brigades de Saint leu d'Esserent</u></p> <p>Brigade de proximité de Saint leu d'Esserent 20 rue de la Libération 60340 ST LEU D ESSERENT Tél 03 44 56 89 17</p> <p>Brigade de proximité de Cires Les Mello 12 Ter rue de la station 60660 CIRES LES MELLO Tél 03 44 24 77 17</p>
<p>Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe</p>	<p>Public : Tout public</p>

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

INTERVENANTE SOCIALE EN GENDARMERIE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Conseil départemental de l'Oise Adresse : 1 Rue Cambry 60 000 Beauvais	Contact : Mme Samia OUERTANI N°: 03.44.06.66.45 Adresse mail :
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

MAISONS DEPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITE

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : 22 bis Pierre Mendès France 60100 Creil	N° :03.44.10.76.00 Horaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 08:30–12:00, 13:30–17:30
Adresse : 16 Rue Bellon 60300 Senlis	N° : 03.44.10.78.90 Horaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 08:30–12:00, 13:30–17:30

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : Ordre des médecins. 577, rue de la Croix verte 60 600 AGNETZ	Nom : Ordre des médecins N° : 03.44.78.11.50 Adresse mail oise60.medecin.fr

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

EDUCATION NATIONALE

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
DSDEN (Direction des Services de l'Education Nationale de l'Oise). Adresse : 2 Avenue Victor Hugo 60000 Beauvais 03 44 06 45 00	Directrice Académique des Services de l'Education Nationale : M me COMPAGNON Référente de l'action : Mme Pascale FREVILLE Qualité : Conseillère technique départementale auprès de service social Responsable du service social en faveur des élèves N° : 03.44.06.45.55 (LD) N° : 03.44.06.45.88 (secrétariat) Adresse mail : pascale.freville@ac-amiens.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public (homme – femme – enfants – handicap – immigrés). Spécifier : Jeunes sous statut scolaire et leurs familles.

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Présentation :

Description et rôle du Service Social en Faveur des Elèves.

Le service social en faveur des élèves est placé sous l'autorité du Directeur académique des Services de l'Education Nationale, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Oise.

Composition du service :

- 1 conseillère technique, responsable départementale
- 37 assistants sociaux
- 4 conseillers techniques de bassins
- 1 assistant(e) social(e) mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Missions :

Public concerné :

L'ensemble des jeunes sous statut scolaire dans les établissements.

L'action sociale en faveur des élèves se situe dans le cadre d'un renforcement général du dispositif de prévention. Elle constitue un moyen privilégié pour lutter contre les inégalités et faciliter, si

besoin est, l'intervention d'autres services spécialisés.

L'assistant(e) social(e) a une mission de **prévention** et de **protection** des élèves (article L 913.1 du Code de l'Éducation). A ce titre, il peut rencontrer les élèves sans autorisation préalable des parents. L'assistant(e) social(e) propose, aux jeunes scolarisés, conseil, aide et suivi par la mise en œuvre de techniques professionnelles adaptées lors des entretiens :

- écoute
- évaluation des données
- liaisons avec les personnes susceptibles d'éclaircir la situation
- orientations si nécessaire vers les services pouvant apporter aide et soutien aux jeunes et à leur famille.

Le secret professionnel

Les assistants sociaux sont soumis au secret professionnel de par leur profession. Le secret professionnel est un droit des usagers : il repose sur le respect et la protection de leur vie privée.

Le rôle du service social en faveur des élèves

Définies par la circulaire du 22 mars 2017, les missions du service social en faveur des élèves se situent dans le champ de la prévention à **l'interface de l'école et du champ social**

1.auprès des établissements :

- Apporter à la communauté éducative la connaissance de la dimension sociale et familiale :
 - aider à établir ou rétablir un lien entre l'élève, l'établissement et le milieu familial
 - éclairer l'évaluation des situations particulières
 - favoriser la mise en place du projet d'accompagnement des élèves.

2. auprès du champ social :

- Apporter aux partenaires extérieurs la dimension scolaire :
 - transmettre sa connaissance des établissements scolaires, ses exigences et ses limites
 - communiquer les éléments nécessaires à l'analyse et à l'évaluation des situations d'élèves.

3. auprès des élèves :

- l'assistant(e) social(e) est à l'écoute des élèves
- Il(elle) établit une relation d'aide individualisée avec les élèves en difficultés
- les élèves peuvent se présenter spontanément à la permanence de l'établissement ou prendre un rendez-vous.

4. auprès des parents :

- participer au renforcement des liens familles/écoles par l'accueil individuel ou collectif des parents
- assurer un rôle de médiation intra-familiales dans les situations de conflits parents/enfants
- participer à des projets de prévention en direction des familles.

En lien étroit avec :

- les familles
- les équipes des établissements
- les partenaires et équipes spécialisées, sociales, de santé.

Axes de travail

Prévention de l'exclusion et de la rupture scolaire :

- favoriser la scolarisation de tous les élèves
- participer à la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités socio-économiques
- participer à la lutte contre l'absentéisme scolaire et la déscolarisation
- contribuer à la re-scolarisation des élèves après exclusion dans le cadre de la mise en œuvre des sanctions disciplinaires
- concourir à la prévention des comportements violents, suicidaires ou des conduites addictives

- concourir à la scolarisation des enfants et adolescents handicapés en partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)
- participer à l'orientation de l'enseignement adapté (C.D.O.E.A.)
- participer à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être.

Education à la vie sociale citoyenne et professionnelle :

- Actions individuelles ou collectives inscrites dans :
 - le projet d'établissement, le C.E.S.C., le projet départemental du service social, le projet académique.
- Objectifs :
 - favoriser l'élaboration de projets de vie de l'élève
 - faciliter l'accès des jeunes à l'autonomie : éducation à la citoyenneté, prévention, acquisition des compétences psychosociales
 - accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs lycéens : accès aux droits, préparation à la vie étudiante...
 - Mener des actions de prévention sur la violence et la maltraitance ainsi que sur l'information sur les droits de l'enfant.

La protection de l'enfance

Le SSFE veille à l'élaboration du dispositif « protection de l'enfance » pour les personnels de l'éducation nationale de l'Oise.

Mission prioritaire du service social en faveur des élèves, l'assistant(e) social(e) est le conseiller technique de l'institution, des élèves et de leurs parents.

Il travaille en lien avec les services départementaux chargés de la protection de l'enfance et avec la justice.

FEMMES SANS FRONTIÈRES

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 2 rue du bosquet 60100 CREIL	Nom : OUNANE Qualité : Coordinatrice/ Médiatrice sociale référente violences conjugales N° : 03.44.24.27.80 Adresse mail : associations.femmes@gmail.com
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public, toutes les victimes sont accueillies.

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil des victimes ➤ Accompagnement des victimes notamment pour rassurer et/ou traduire dans le dialecte d'origine si nécessaire au niveau de tous les partenaires institutionnels (Hôpital, commissariat, avocat, bailleurs sociaux, foyer d'hébergement ect...) ➤ Écoute spécifique ➤ Suivi de la victime et de son dossier jusque la stabilisation de la situation de sa situation. ➤ Ateliers visant à promouvoir l'intégration sociale de la personne suivie par la suite : FLE, Alpha, Informatique, recherche d'emploi ou de formation qualifiante, code de la route, médiation sociale (accès aux droits), citoyenneté, sport. 	Médiatrices sociales et culturelles Coordinatrice référente violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permanence d'accueil des victimes ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 y compris durant les périodes de vacances scolaires ou estivales. ➤ Des rdv peuvent être fixes également.

FONDATION DIACONESSES DE REUILLY

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 25 Rue Jean Baptiste Oudry 60000 Beauvais	Nom : Yves SALE Qualité : Directeur N° : 03.44.36.31.31 Adresse mail : Yves.SALE@fondationdiaconesses.org
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public: Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - Le Chemin BEAUVAIS
65 places d'insertion - 15 places d'urgence
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - Centre Esther Carpentier COMPIÈGNE
93 places d'insertion - 10 places d'urgence

Formation à la prise en charge des personnes victimes de violences conjugales et familiales
Participation au protocole Compiègne et Beauvais.

Membre du réseau d'accueil sécurisé des victimes de la traite des êtres Humains

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Centre d'hébergement d'urgence femmes victimes de violences conjugales 7 places ➤ Accueil sécurisé de victimes de la traite = réseau ACSé (1 place par site)	➤ Travaillleurs sociaux Éducateurs spécialisés, Assistante de service social, conseillère en ESF, moniteur éducateur... ➤ Psychologues	➤ Accueil et Hébergement Sur orientation SIAO / 115 ➤ Accompagnement personnalisé et global ➤ Réorientation

FRANCE VICTIMES 60

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : Tribunal de Grande Instance de Senlis 26 allée des Soupirs 60300 Senlis	Nom : Cyril BOILE, directeur Stéphanie GUALINETTI, juriste Gisèle TRAORE, juriste N° : 03.44.06.78.78 03.44.53.95.84 Adresse mail avi.rebondir@gmail.com aideauxvictimes60@orange.fr cboile@orange.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRESENTATION

Association départementale destinée à :

- Accueil et information juridique de toute victime d'infractions pénales, dont les femmes victimes de violences conjugales.
- Le cas échéant, soutien psychologique

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Permanences d'informations juridiques gratuites et confidentielles	Juriste Stéphanie GUALINETTI (06.01.15.30.49) Juriste Stéphanie GUALINETTI (06.01.15.30.49)	Creil : Maison de la justice et du droit – 48 rue Voltaire : le lundi de 13h30 à 17h00 le mardi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Permanence sur RDV (prise de RDV au 03.44.64.46.70) Commissariat de Police – 8 rue Jules Michelet : le lundi de 9h00 à 12h00

<p>➤ Bureau d'Aide aux victimes Accompagnement aux audiences</p>	<p>Juriste Stéphanie GUALINETTI (06.01.15.30.49)</p> <p>Juriste Gisèle TRAORE (06.03.09.31.00)</p> <p>Juriste Gisèle TRAORE (06.03.09.31.00)</p> <p>Juristes Gisèle TRAORE Stéphanie GUALINETTI</p>	<p>Permanence avec ou sans RDV (prise de RDV au 03.44.53.95.84)</p> <p>Montataire : Mairie annexe – place Auguste Genie: le jeudi de 13h00 à 17h00 Permanence avec ou sans RDV (prise de RDV au 03.44.53.95.84)</p> <p>Villers Saint Paul : Centre Communal d'Action Sociale – Place François Mitterrand : le vendredi de 9h00 à 12h00 Permanence avec ou sans RDV (prise de RDV au 03.44.53.95.84)</p> <p>Pont Sainte Maxence : Mairie annexe – place des Tilleuls : le 2° et 4° vendredi du mois de 14h30 à 17h Permanence avec ou sans RDV (prise de RDV au 09.64.11.53.71 ou au 03.44.53.95.84)</p> <p>Senlis : TGI – 26 allée des soupirs : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 Permanence avec ou sans RDV (prise de RDV au 03.60.45.15.78).</p>
--	---	---

GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE GHPO

UNITE MEDICO-JUDICIAIRE

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
GHPSO/Site de Creil Boulevard Laennec BP 72-60109 Creil Cedex	Secrétariat : - UMJ : 03.44.61.60.73 (Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30). Mme Gaelle Franquet, psychologue Fax : 03.44.61.69.32 Adresse mail : secretariat.umj@ghpso.fr
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public: Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

L'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) est un service hospitalier du GHPSO destiné à accueillir les majeurs faisant l'objet d'une procédure judiciaire (exemples : accident de la voie publique, psychologiques, agressions sexuelles). Les consultations sont financées par la justice.

Les victimes sont reçues en consultation sur réquisition suite à un dépôt de plainte.

Les victimes de violences conjugales peuvent également être examinées sans réquisition et obtenir un certificat médical.

Tout document établi avant la consultation (certificat médical, compte rendu d'examen complémentaire ou d'hospitalisation, radios, etc.) sera nécessaire pour établir le rapport (sur lequel sera fixé une I.T.T. → Incapacité Totale de Travail) qui sera ensuite transmis aux autorités requérantes.

A la suite de la consultation, si nécessaire, une consultation avec la psychologue peut être proposée.

L'équipe de l'Unité Médico-Judiciaire est composée de médecins légistes, d'un(e) cadre de santé, d'une équipe soignante (infirmières et psychologue) et de secrétaires.

L'UMJ se trouve au niveau 0. Consultation B du bâtiment « rotonde ».

INTERM'AIDE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 2 rue des Acacias 60 100 Creil	Nom : LATOUR Sophie Qualité : DIRECTRICE N° : 09 86 51 91 01 (direction) N° : 03 44 64 14 14 (Ligne des médiatrices) Adresse mail : intermaide@bbox.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public (homme – femme – enfants – handicap – immigrés). Spécifier : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Association de médiation sociale et culturelle de travailleurs médico-sociaux, d'habitants du quartier Rouher de Creil avec la volonté de répondre à des besoins repérés sur le quartier.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement individuel par la médiation sociale et culturelle ➤ Action collective : prévention et accès aux droits 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 médiatrices sociales et culturelles pouvant communiquer en: <ul style="list-style-type: none"> - français, anglais, arabe, turc, kabyl, kurde, soninke, bambara, dioula, pendjabi, pakistanais, malinké. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ avec ou sans RDV du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 (fermeture aux publics les mercredis matins) au siège de l'association. Déplacements hors siège possibles + entretiens téléphoniques selon les lieux d'habitation des publics et/ou professionnels sollicitant nos interventions

LES COMPAGNONS DU MARAIS

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 137 rue Jean Jaurès 60100 Creil	Nom : KOPINSKI Emilie Qualité : Assistante sociale N° : 03.66.32.09.26 N° : 06.48.41.02.59 Adresse mail : emilie.kopinski@compagnonsdumarais.fr
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Femmes avec ou sans enfant Spécifier : Victimes de Violences Conjugales

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Service d'accueil en urgence, [sur orientation du 115](#), de toutes femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants. L'accueil d'urgence a pour objet premier la mise à l'abri immédiate dans un cadre sécurisant, ainsi que la mise en place d'un accompagnement social. La prise en charge est globale et individuelle.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ l'accueil en urgence : mise à l'abri dans un cadre sécurisant ➤ Information, orientation et/ou accompagnement dans les démarches administratives et juridiques lié à la situation de violences conjugales ➤ Information, orientation et/ou accompagnement dans l'ouverture des droits ➤ Le soutien psychologique via l'orientation vers des structures assurant un suivi psychologique (CMP, CMPP, psychologues du CCAS de Creil) ➤ Orientation vers une solution d'hébergement ou de logement adaptée à la situation et à la composition de la famille. 	- 1 Conseillère en Économie Sociale et Familiale	- Au siège de l'association, avec ou sans RDV, selon les horaires de travail du travailleur social référent. - Déplacements sur site, avec ou sans RDV, en moyenne une à deux fois par mois. -Entretiens téléphoniques

SAMU SOCIAL DE L'OISE HÉBERGEMENT D'URGENCE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : Rue Jacques Monod 60870 Villers Saint Paul	Nom : DUVAL STEVENS Qualité : DIRECTEUR N° : 03.44.31.02.79 (direction) Adresse mail : secretariat@samusocial60.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : femmes – enfants Spécifier : Femmes victimes de violences.

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Mise en place de 45 places d'hébergement pour femmes victimes de violences sur le département.
[Appeler le 115](#) pour première évaluation et orientation sur notre dispositif.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Structure d'hébergement d'urgence	➤ Travaillleurs sociaux	➤ Sur appel téléphonique via le 115

SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE L'OISE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 178 avenue Marcel Dassault 60000 Beauvais (siège) (Antennes locales d'insertion et de probation à Beauvais, Creil, Compiègne et Liancourt)	Noms : Mme Justine DEGRAEVE Qualité : directrice djointe N° : 03 60 36 51 90 06 27 53 37 45 (DEGRAEVE) Adresse mail : justine.degraeve@justice.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : majeurs, hommes et femmes. Spécifier : tous les publics placés sous main de justice.

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

Le périmètre d'intervention du SPIP correspond au département, dans le ressort des trois juridictions de l'Oise.

PRÉSENTATION

Le SPIP intervient dans le cadre du service public pénitentiaire qui participe à l'exécution des décisions et sentences pénales, et au maintien de la sécurité publique. Il est organisé de manière à lutter efficacement contre la récidive en favorisant la réinsertion des personnes.

Les personnels du SPIP (les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), l'assistante de service social, la psychologue, les personnels de surveillance chargés de la gestion des placements sous surveillance électronique) interviennent auprès des personnes incarcérées (prévenues ou condamnées), et sur saisine des autorités judiciaires (parquet, juge d'instruction, juge des libertés et de la détention, juge de l'application des peines) pour les mesures alternatives aux poursuites, les mesures postsentencielles et, dans une moindre mesure, présentencielles.

En milieu ouvert, les CPIP ont en charge l'évaluation, le contrôle et l'accompagnement des publics placés sous main de justice (évaluation dynamique, contrôle des obligations/interdictions prononcées par le tribunal correctionnel ou le juge de l'application des peines, élaboration de plans individuels d'accompagnement).

En milieu fermé, les CPIP contribuent au maintien des liens familiaux et à la préparation à la sortie, le cas échéant, en favorisant la possibilité d'une sortie anticipée ou d'un aménagement de peine.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretiens individuels ➤ Programmes collectifs ➤ Modules courts en lien avec des partenaires ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CPIP (54) ➤ ASS (1) ➤ Psychologue (1) ➤ Surveillants pénitentiaires (4) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Convocations individuelles au sein des antennes du SPIP (Beauvais, Creil, Compiègne) ou dans le cadre de permanences délocalisées ➤ Entretiens en détention (centres pénitentiaires de Beauvais et de Liencourt) ➤ Permanences de sortie d'audience

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SENLIS

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : 26 Allée des Soupirs 60309 Senlis Cedex	N° : 03.44.53.91.00 Fax 03.44.53.92.60 Horaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 08:30–12:00, 13:30–17:30 Samedi, dimanche : fermé
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public: Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

VILLE DE CREIL

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse de la ville : Place François Mitterrand 60 100 Creil Adresse du CCAS : 80 rue Victor Hugo 60100 Creil	N° ville : 03 44 29 50 00 Nom : M. FAYE Djibril Qualité : directeur N° CCAS : 03.44.62.70.00 Adresse mail : ccas@mairie-creil.fr
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public: Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

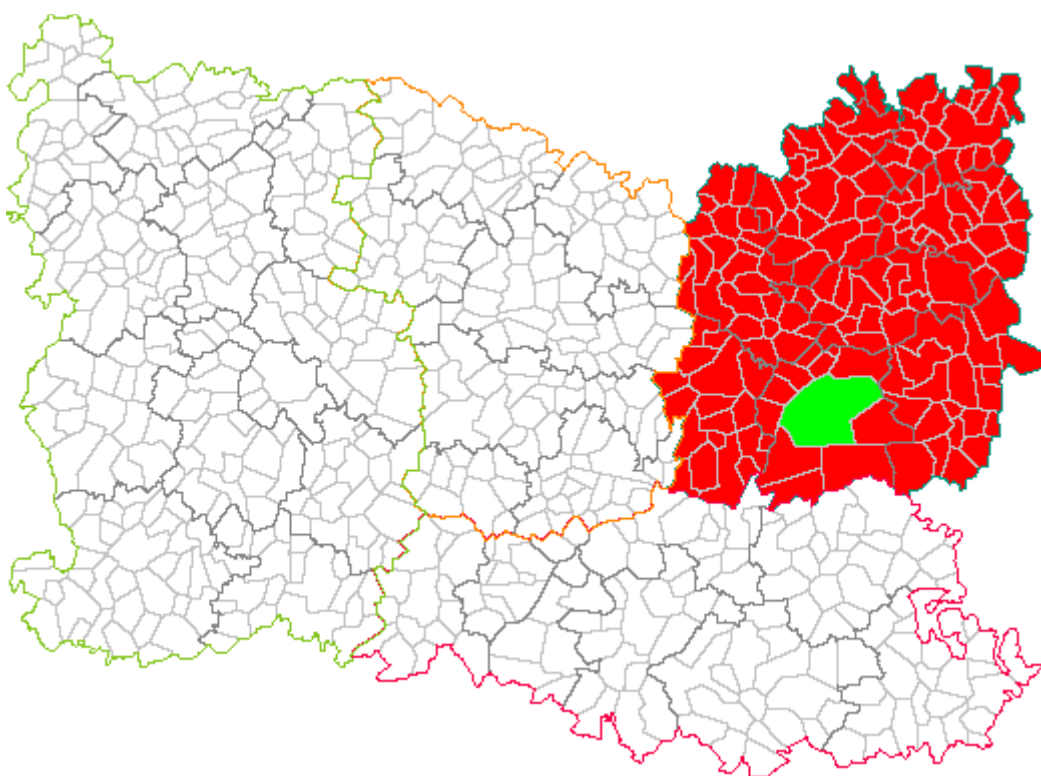
- Consultation de psychologues gratuitement pour les femmes victimes de violences de la ville de Creil.

VILLE DE SENLIS

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : 3 Place Henry IV 60 300 Senlis	N° ville : 03 44 53 00 80 N° CCAS : 03 44 32 00 81 Du lundi au vendredi : de 08:30–12:00 à 13:30–17:30 Le mercredi: de 13h30 à 17h30
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public: Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

I -3 Présentation des Partenaires du PARQUET DE COMPIÈGNE



ADARS

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 102 rue de Clermont 60000 Beauvais	Nom : DUMOULIN Jean-Christophe Qualité : Directeur général N° : Tél : 03.44.06.75.00 N° fax : 03.44.06.75.09 Adresse mail : adars.siege@adars.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public adulte homme/femme avec ou sans enfants de droit commun ou demandeurs d'asile

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Le champ d'intervention de l'ADARS se décline en 3 pôles :

- L'accueil, incluant le travail d'écoute, d'évaluation et d'orientation de la personne
- L'accompagnement social, avec ou sans hébergement
- La veille sociale et la contribution au recensement, l'analyse et la remontée d'informations sur les besoins repérés sur le terrain.

🕒 Accueil, écoute, orientation, veille sociale :

- gestion du SIAO-115 guichet unique : écoute téléphonique, orientations vers les structures d'hébergement et de logement, recherches d'hébergements d'urgence, articulation avec les partenaires de la veille sociale et coordination des acteurs concourant le dispositif de veille sociale, gestion du dispositif hôtelier
- gestion de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile : accueil, domiciliation, aide à la constitution d'une demande d'admission au séjour, aide à la constitution des demandes d'asile, orientation vers le dispositif d'hébergement d'urgence, accompagnement dans les démarches sociales, préparation à la sortie du dispositif de premier accueil, orientation des mineurs isolés.

🕒 Accompagnement social avec ou sans hébergement, veille sociale :

- Gestion d'un CHRS d'insertion de 66 places sur Beauvais : 48 places familles et 18 places isolés et couples en appartements éclatés : accompagnement social
- Gestion d'un CHRS d'urgence (10 places) et d'insertion (10 places) sur Beauvais : 17 places hommes en internat et 3 places femmes avec ou sans enfant(s) en appartements partagés et 8 places en chambres ALT (dispositif d'aide au logement temporaire) : accompagnement social, de 16 places d'hébergement d'urgence hivernales familles en appartements, de 68 places d'hébergement d'urgence

- Gestion d'un CHRS d'insertion de 32 places sur Creil pour femmes avec enfants de plus de 3 ans et familles en appartements partagés et éclatés, de 42 places d'hébergement d'urgence (25 sur Creil + 17 sur Clermont) pour tout public, et de 16 places de stabilisation pour tout public en appartements : accompagnement social
- Gestion d'un pôle habitat/logement : service FSL (Fonds de Solidarité Logement) : accompagnement social lié au logement individuel. Service sous-location bail glissant et dispositif d'aide au logement temporaire : gestion locative, accompagnement social. Intermédiation locative (IML) et Accompagnement dans et vers le logement (AVDL).
- Gestion d'un Service Socio-Educatif de Contrôle Judiciaire : contrôle judiciaire, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, animation de stages de citoyenneté et de groupes de parole pour les auteurs de violences conjugales, et mission d'habilitation du Procureur de la république
- Gestion d'une mission « Gens du Voyage » : domiciliation, accompagnement social, médiation, soutien à la scolarité (lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire chez les jeunes issus des gens du voyage), promotion des droits de la femme, gestion du numéro vert pour les Gens du voyage

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤CHRS Etape	<ul style="list-style-type: none"> - Un Directeur adjoint du pôle orientation/logement - 4 Psychologues réparties sur l'ensemble du département - Une coordinatrice du volet urgence - Une coordinatrice du volet insertion - Une coordinatrice du volet logement - 2 Évaluateurs - 8 Écouteurs 115 - 4 Accompagnateurs sociaux sur le dispositif hôtelier - 1 agent administratif - 1 secrétaire 	Permanences d'accueil hebdomadaires SIAO sur RV auprès du 115 : <ul style="list-style-type: none"> - lundi à partir de 14h à l'ADARS 102 rue de Clermont 60000 BEAUVAIS - jeudi à partir de 09h au FJT 33 allée des Roses Picardie 60280 MARGNY LES COMPIEGNE - mardi à partir de 13h aux COMPAGNONS DES MARAIS 137 rue Jean Jaurès 60100 CREIL SIAO : 03.44.06.28.89 (n° provisoire) Le 115 est joignable 24h/24 365jours /365
➤Hébergement d'urgence 16 PLACES BEAUVAIS	<ul style="list-style-type: none"> - 4 Intervenants sociaux - 1 secrétaire 	Accueil libre du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h 03.44.05.46.18
➤Hébergement d'urgence 68 PLACES OISE	Un Chef de service Un Psychologue 5 Travailleurs sociaux 1 Secrétaire	Ouvert du lundi au vendredi 08h30 à 17h30. Accueil sur orientation du SIAO-115 guichet unique
➤CHRS MOSAÏQUE	1 Chef de service 1 Psychologue 2 Éducateurs spécialisés 1 Intervenante sociale	Ouvert 24H/24 365J/365. Accueil sur orientation du SIAO-115 guichet unique

➤ Hébergement d'urgence 25 Places Nogent/Oise - Creil	1 Intervenante sociale	Ouvert 24H/24 365J/365. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ Hébergement d'urgence 68 places : Oise	2 Intervenantes sociales	Ouvert 24H/24 365J/365. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ CHRS Mosaïque	1 Chef de service 1 Psychologue 2 Intervenants sociaux 1 Animatrice sociale 1 Secrétaire	Ouvert du lundi au vendredi 08h30 à 17h30. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ Hébergement d'urgence 25 Places Nogent/Oise - Creil	1 Psychologue 2 Intervenants sociaux	Ouvert du lundi au vendredi 08h30 à 17h30. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ Stabilisation 16 PLACES	1 Psychologue 1 Conseillère en insertion sociale et professionnelle 2 Intervenants sociaux	Ouvert du lundi au vendredi 08h30 à 17h30. Accueil sur orientation du SIAO- 115 guichet unique
➤ Pôle habitat logement	1 Directeur adjoint orientation/logement 1 Coordinatrice technique 1 Psychologue 2 Conseillères en économie sociale et familiale 1 Assistant de service social 1 Technicienne de l'intervention sociale et familiale 1 Intervenante sociale	Ouvert du lundi au vendredi de 09h à 17h. Mesures d'accompagnement social lié au logement (FSL) sur orientation du Conseil départemental. Mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) sur orientation du SIAO-115 guichet unique. Mesures d'accompagnement intermédiation locative (IML) sur orientation de Tandem Immobilier.
➤ Service de contrôle judiciaire socio-éducatif de l'Oise	1 Chef de service 1 Psychologue 4 Contrôleurs judiciaires socio- éducatif 1 Secrétaire	Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30. Permanence d'astreinte le WE pour le Tribunal d'instance de Beauvais. Orientations par le parquet du Tribunal d'instance de Beauvais.
➤ Mission des gens du voyage	1 Coordinatrice	Du lundi au vendredi de 10h à 19h. Permanence hebdomadaire le mardi.

AEM

ASSOCIATION ENQUETE ET MEDIATION

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 26 rue Voltaire 60100 Creil	Nom : Mme POLIN Qualité : Directrice N° : 03 44 32 18 53 Adresse mail : aemcivil60@gmail.com
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public :

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

L'association d'Enquêtes et de médiation, loi 1901, existe depuis 1998. Elle répond à toutes les demandes des magistrats en matière pénale et civile : médiations pénales, enquêtes sociales, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires mais aussi expertises psychologiques.

Elle gère 2 points rencontre à CREIL et COMPIÈGNE qui offrent l'opportunité à des parents séparés de rencontrer leurs enfants dans un cadre neutre et sécurisé. Elle intervient également en médiation familiale sur le département.

Depuis 2006, elle s'est investie dans le réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Elle organise des groupes de parole thérapeutiques avec des auteurs de violences conjugales et propose des suivis thérapeutiques individuels.

Forte de son expérience, elle a étendu son champ de compétences à la parentalité et organise des groupes de parole en soutien à la parentalité ainsi que des suivis individuels.

Elle souhaite également développer le soutien à la parentalité sur le département et travaille sur un projet de lieu d'écoute et d'accueil des parents, itinérant. Elle veut compléter ce dispositif avec des lieux d'écoute d'enfants en difficultés soit suite à des violences intrafamiliales soit suite à des conflits parentaux exacerbés, en particulier lors de séparation, soit en groupe de parole soit en suivi individuel.

Les personnels intervenants sont soit psychologues soit juristes.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Point Rencontres (Espace Rencontre et rencontres médiatisées ASE)	Psychologues	74 allée Vincent d'Indy à Creil 1 rue Jules Méline à Compiègne Lundi, mercredi, vendredi, samedi, au 03 44 40 30 72
➤ Groupes de parole auteurs de violences intrafamiliales	Psychologues	Beauvais, Compiègne, Senlis Sur convocation ou pour les demandes spontanées : 03 44 32 18 53
➤ Suivis individuels des auteurs de violences intrafamiliales	Psychologues	Beauvais, Compiègne, Senlis Sur convocation ou au 03 44 32 18 53 pour les demandes spontanées
➤ Groupes de parole soutien à la parentalité	Psychologues	Beauvais, Compiègne, Senlis et Creil, sur convocation ou demandes spontanées au 03 44 32 18 53
➤ Suivis individuels Soutien à la parentalité	Psychologues et médiatrice familiales	Département de l'Oise, itinérant 06 09 27 03 58 pour la prise de rendez vous
➤ Médiation Familiale	Médiatrices Familiales	03 44 32 18 53 pour la prise de rendez vous
➤ Antenne : Mineurs Victimes avec suivis individuels lorsque nécessaire	Psychologues	Sur réquisition Parquet À la demande au 06 13 1847 03
➤ Suivis individuels ou en groupe d'enfants témoins et victimes		

**AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS DE FRANCE -
Direction Territoriale de l'Oise**

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 13 rue BIOT, 60005 Beauvais	Nom : PIONCHON Sylvie N° : 03.44.89.61.04 Adresse mail ars-hdf-dt60@ars.sante.fr
Pas d'accueil, mais renseignements possible par téléphone et/ou courrier électronique.	Public : Professionnels, des secteurs sanitaire, médico-social, associatif...

Ressort territorial des parquets : Beauvais Senlis  Compiègne

PRESENTATION

Les missions de l'Agence Régionale de Santé portent sur l'ensemble des domaines de la santé : la prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaires, la santé environnementale, l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social.

L'ARS est chargée de veiller à ce que la population ait accès dans les meilleures conditions à une prise en charge médicale de qualité en ville, à l'hôpital et dans une structure d'urgence. Elle définit, oriente et finance les principales actions de prévention et de promotion de la santé, notamment en matière de nutrition, de cancers, d'addictions... Elle veille à la qualité des prises en charge et à la bienveillance dans les établissements de santé et médicosociaux.

AMI

ASSOCIATION DE MEDIATION INTERCULTURELLE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 18bis rue Winston Churchill B.P. 80 802 60 208 Compiègne Cedex	Nom : Mme Hanen REKIK Qualité : Directrice N° : 03 44 20 48 24 Adresse mail : ami.compiègne@wanadoo.fr
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : femmes – enfants Spécifier : Femmes victimes de violences.

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

L'Association des Médiatrices Interculturelles (A.M.I.) pourquit une mission de resocialisation par la médiation social et interculturelle. Reconnue pour son expertise, l'A.M.I. est un lieu d'accueil, d'écoute d'information, de conseil et d'accompagnement.

Implantée à Compiègne, à proximité du quartier duClos des Roses, l'association accompagne par la médiation les familles françaises et étrangères en difficultés, et les oriente vers les structures les plus adaptées à leur situation.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤	➤	➤

CENTRE HOSPITALIER DE COMPIÈGNE-NOYON

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : 8 avenue Henri Adnot 60321 Compiègne cedex	Nom : MARC Bernard Qualité : Médecin légiste N° : 03.44.23.60.00 b.marc@ch-compiegne-noyon.fr
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

CIDFF DE L'OISE

CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : ESPACE PETITE ENFANCE FAMILLES 62 Rue Molière 60280 Marny les Compiègne	Nom : Ophélie WEBER Qualité : Juriste N° : 07 66 02 45 14 Adresse mail : cidf.compiègne@orange.fr
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public (hommes – femmes – enfants – handicap – immigrés). Spécifier : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRESENTATION

Association départementale destinée à :

- Permettre l'accès aux droits des femmes et des familles,
- Favoriser l'égalité Femmes Hommes
- Lutter contre les violences envers les femmes

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Permanences d'informations juridiques gratuites et confidentielles	➤ Juriste	Margny les Compiègne : ➤ 589 avenue Octave Butin : les mardis de 9h à 12h30, un mercredi sur 2 et les vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Compiègne : ➤ Permanence de la citoyenneté – 1 passage Anatole France – Appt 102 : les mardis (sauf le 1 ^{er} du mois) de 14h à 17h

		<p>Noyon :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maison de la justice et du droit – 1 place Bertrand Labarre : le 2^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h30 <p>Toutes les permanences juridiques sont sur rendez-vous au 07 66 02 45 14.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permanences gratuites d'accompagnement vers l'emploi et la formation, pour les femmes ➤ Soutien psychologique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseillère en insertion professionnelle <p>Psychologue, Mme PERL</p>	<p>Margny les Compiègne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 589 avenue Octave Butin : les lundis de 9h à 12h et de 14h à 18h <p>Noyon</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maison départementale de la solidarité : un lundi sur 2 de 14h à 17h <p>Toutes les permanences emploi sont sur rendez-vous au 03 44 36 52 70.</p> <p>Margny les Compiègne: sur RV 06 51 53 76 54</p>

COMMISSARIAT DE POLICE DE COMPIÈGNE

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : 41 rue Saint-Germain 60200 Compiègne	N° : 03.44.36.37.37 Fax : 03.44.36.37.35
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

COMMISSARIAT DE POLICE INTERVENANTE SOCIALE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Ville de Compiègne Adresse : 41 rue Saint Germain 60 200 Compiègne	Nom : VILETTE Myriam Qualité : Intervenante sociale au commissariat de Police N° : 03.44.36.37.31 N° : 06.31.48.18.79 Adresse mail : ddsp60-csp-compiegne-isc@interieur.gouv.fr myriam.vilette@mairie-compiegne.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public (homme – femme – enfants – handicap – immigrés). Spécifier : toutes personnes concernées par des différends familiaux, violences intrafamiliales, violences conjugales, difficultés éducatives, conflits de couple ou de voisinage.

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

L'intervenant social a pour mission générale de mettre en lien la police nationale et les services sociaux compétents, en apportant un soutien en temps réel et une écoute approfondie aux personnes victimes, et plus largement à toute personne nécessitant une prise en charge sociale.

Chargé d'évaluer la nature des besoins sociaux, il réalise les interventions de proximité, dans l'urgence si nécessaire, en informant et orientant les personnes concernées.

Ce dispositif est fondamental dans l'accompagnement des personnes, et la prévention de l'acte délinquant et/ou de la récidive.

De même, ces interventions, en parallèle de la sphère pénale ou en amont et aval du fait délictuel, permettent d'apporter un réel soutien et une complémentarité à l'action policière, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aider les victimes dans les situations de danger ou de détresse. ➤ Apporter un réconfort moral aux victimes. ➤ Faciliter le dépôt de plainte. ➤ Informer, conseiller et orienter les personnes vers les structures spécialisées (hébergement, associations, etc.). ➤ Prévenir de façon précise la délinquance chez les mineurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ De formation assistant de service social. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil sur rendez-vous de préférence, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 12h45 à 16h45.

COMPAGNIES DE GENDARMERIES

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Compagnie de gendarmerie de Compiègne	Unités
	<u>Communauté de brigades de Choisy au Bac</u>
	Brigade de proximité de Choisy au Bac 517 Avenue Léo Delibes 60750 CHOISY AU BAC Tél 03 44 85 42 17
	Brigade de proximité de Ribécourt-Dreslincourt 781 Rue de Paris 60170 RIBECOURT DRESLINCOURT Tél 03 44 75 82 17
	Brigade de proximité d'Attichy 1 Place du Jeu-de-Paume 60350 ATTICHY Tél 03 44 42 75 17
	<u>Communauté de Brigades de d'Estrées Saint Denis</u>
	Brigade de proximité d'Estrées Saint Denis 162 Avenue des Flandres 60190 ESTREES ST DENIS Tél 03 44 91 62 17
	Brigade de proximité de Ressons sur Matz 220 Rue de Belloy 60490 RESSONS SUR MATZ Tél 03 44 42 79 17
	<u>Communauté de Brigades de Noyon</u>
	Brigade de proximité de Noyon 100 Rue Charles Hernu 60400 NOYON Tél 03 44 93 39 17
	Brigade de proximité de Guiscard 116 Place Magny 60640 GUISCARD Tél 03 44 43 53 17
	Brigade de proximité de Lassigny 14 Rue du Plémont

	<p>60310 LASSIGNY Tél 03 44 43 80 17</p> <p>Brigade territoriale autonome de Lacroix Saint Ouen 127 Rue Nationale 60610 LACROIX ST OUEN Tél 03 44 91 61 17</p>
<p>Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe</p>	<p>Public : Tout public</p>

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
INTERVENANTES SOCIALES EN GENDARMERIE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
<p>Conseil départemental de l'Oise</p> <p>Adresse : 1 rue Cambry 60 000 Beauvais</p> <p>Conseil départemental de l'Oise</p>	<p>Contact : Mme Samia OUERTANI</p> <p>N°: 03.44.06.66.45</p> <p>Adresse mail :</p>
<p>Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe</p>	<p>Public: Tout public</p>

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

MAISONS DEPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITE

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : 97 Boulevard Schumann SCHUMANN 60400 Noyon	N° : 03.44.10.42.80 Horaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 08:30–12:00, 13:30–17:30
Adresse : 8 bis rue Clément Bayard 60200 Compiègne	N° : 03.44.10.43.30 Horaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 08:30–12:00, 13:30–17:30

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : Ordre des médecins. 577, rue de la Croix verte 60 600 AGNETZ	Nom : Ordre des médecins N° : 03.44.78.11.50 Adresse mail oise60.medecin.fr

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

EDUCATION NATIONALE

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
DSDEN (Direction des Services de l'Education Nationale de l'Oise). Adresse : 2 Avenue Victor Hugo 60000 Beauvais 03 44 06 45 00	Directrice Académique des Services de l'Education Nationale : Mme COMPAGNON Référente de l'action : Mme Pascale FREVILLE Qualité : Conseillère technique départementale auprès de service social Responsable du service social en faveur des élèves N° : 03.44.06.45.55 (LD) N° : 03.44.06.45.88 (secrétariat) Adresse mail : pascale.freville@ac-amiens.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : tout public (homme – femme – enfants – handicap – immigrés). Spécifier : Jeunes sous statut scolaire et leurs familles.

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Présentation :

Description et rôle du Service Social en Faveur des Elèves.

Le service social en faveur des élèves est placé sous l'autorité du Directeur académique des Services de l'Education Nationale, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Oise.

Composition du service :

- 1 conseillère technique, responsable départementale
- 37 assistants sociaux
- 4 conseillers techniques de bassins
- 1 assistant(e) social(e) mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Missions :

Public concerné :

L'ensemble des jeunes sous statut scolaire dans les établissements.

L'action sociale en faveur des élèves se situe dans le cadre d'un renforcement général du dispositif de prévention. Elle constitue un moyen privilégié pour lutter contre les inégalités et faciliter, si

besoin est, l'intervention d'autres services spécialisés.

L'assistant(e) social(e) a une mission de **prévention** et de **protection** des élèves (article L 913.1 du Code de l'Education). A ce titre, il peut rencontrer les élèves sans autorisation préalable des parents. L'assistant(e) social(e) propose, aux jeunes scolarisés, conseil, aide et suivi par la mise en œuvre de techniques professionnelles adaptées lors des entretiens :

- écoute
- évaluation des données
- liaisons avec les personnes susceptibles d'éclaircir la situation
- orientations si nécessaire vers les services pouvant apporter aide et soutien aux jeunes et à leur famille.

Le secret professionnel

Les assistants sociaux sont soumis au secret professionnel de par leur profession. Le secret professionnel est un droit des usagers : il repose sur le respect et la protection de leur vie privée.

Le rôle du service social en faveur des élèves

Définies par la circulaire du 22 mars 2017, les missions du service social en faveur des élèves se situent dans le champ de la prévention à **l'interface de l'école et du champ social**

1. Auprès des établissements :

- Apporter à la communauté éducative la connaissance de la dimension sociale et familiale :
 - aider à établir ou rétablir un lien entre l'élève, l'établissement et le milieu familial
 - éclairer l'évaluation des situations particulières
 - favoriser la mise en place du projet d'accompagnement des élèves.

2. Auprès du champ social :

- Apporter aux partenaires extérieurs la dimension scolaire :
 - transmettre sa connaissance des établissements scolaires, ses exigences et ses limites
 - communiquer les éléments nécessaires à l'analyse et à l'évaluation des situations d'élèves.

3. Auprès des élèves :

- l'assistant(e) social(e) est à l'écoute des élèves
- Il(elle) établit une relation d'aide individualisée avec les élèves en difficultés
- les élèves peuvent se présenter spontanément à la permanence de l'établissement ou prendre un rendez-vous.

4. Auprès des parents :

- participer au renforcement des liens familles/écoles par l'accueil individuel ou collectif des parents
- assurer un rôle de médiation intra-familiales dans les situations de conflits parents/enfants
- participer à des projets de prévention en direction des familles.

En lien étroit avec :

- les familles
- les équipes des établissements
- les partenaires et équipes spécialisées, sociales, de santé.

Axes de travail

Prévention de l'exclusion et de la rupture scolaire :

- favoriser la scolarisation de tous les élèves
- participer à la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités socio-économiques
- participer à la lutte contre l'absentéisme scolaire et la déscolarisation
- contribuer à la re-scolarisation des élèves après exclusion dans le cadre de la mise en œuvre des sanctions disciplinaires
- concourir à la prévention des comportements violents, suicidaires ou des conduites addictives

- concourir à la scolarisation des enfants et adolescents handicapés en partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)
- participer à l'orientation de l'enseignement adapté (C.D.O.E.A.)
- participer à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être.

Education à la vie sociale citoyenne et professionnelle :

- Actions individuelles ou collectives inscrites dans :
 - le projet d'établissement, le C.E.S.C., le projet départemental du service social, le projet académique.
- Objectifs :
 - favoriser l'élaboration de projets de vie de l'élève
 - faciliter l'accès des jeunes à l'autonomie : éducation à la citoyenneté, prévention, acquisition des compétences psychosociales
 - accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs lycéens : accès aux droits, préparation à la vie étudiante...
 - Mener des actions de prévention sur la violence et la maltraitance ainsi que sur l'information sur les droits de l'enfant.

La protection de l'enfance

Le SSFE veille à l'élaboration du dispositif « protection de l'enfance » pour les personnels de l'éducation nationale de l'Oise.

Mission prioritaire du service social en faveur des élèves, l'assistant(e) social(e) est le conseiller technique de l'institution, des élèves et de leurs parents.

Il travaille en lien avec les services départementaux chargés de la protection de l'enfance et avec la justice.

FONDATION DIACONESSES DE REUILLY

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 124 bis rue de Paris 60200 Compiègne	Nom : Yves SALE Qualité : Directeur N° : 03.44.36.31.31 Adresse mail : Yves.SALE@fondationdiaconesses.org
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public: Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - Le Chemin BEAUVAIS
65 places d'insertion - 15 places d'urgence
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - Centre Esther Carpentier COMPIÈGNE
93 places d'insertion - 10 places d'urgence

Formation à la prise en charge des personnes victimes de violences conjugales et familiales
 Participation au protocole Compiègne et Beauvais.
 Membre du réseau d'accueil sécurisé des victimes de la traite des êtres Humains

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailliers sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Centre d'hébergement d'urgence femmes victimes de violences conjugales 7 places ➤ Accueil sécurisé de victimes de la traite = réseau ACsé (1 place par site) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travailliers sociaux Éducateurs spécialisés, Assistante de service social, conseillère en ESF, moniteur éducateur... ➤ Psychologues 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil et Hébergement Sur orientation SIAO / 115 ➤ Accompagnement personnalisé et global ➤ Réorientation

FRANCE VICTIMES 60

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : Tribunal de Grande Instance de Compiègne 11 rue Henri de Sérroux 60200 Compiègne	Nom : Cyril BOILE, directeur Mélanie MONNEAU, juriste N° : 03.60.45.15.78 (standard) 03.44.06.78.78 07.86.62.02.95 Adresse mail avi.reagir@gmail.com aideauxvictimes60@orange.fr cboile@orange.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Compiègne Beauvais Senlis

PRÉSENTATION

- Accueil et information juridique de toute victime d'infraction pénale, dont les femmes victimes de violences conjugales.
- Le cas échéant, soutien psychologique (sur rdv, après entretien juridique initial)

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travailleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Permanences d'informations juridiques gratuites et confidentielles	Juriste	Compiègne : ➤ Centre Hospitalier de Compiègne- UMJ- 8 Avenue Henri Adnot : le mardi de 14h00 à 17h00 (½ semaine) le vendredi de 14h00 à 17h00 Permanence sans RDV Maison de la Citoyenneté 5 clos des roses – 1 passage Anatole France Appt 2 le vendredi de 9h à 12h00 (1 fois par mois) Permanence sur RDV (prise de RDV au 03.60.45.15.78)
	Juriste	Ribécourt Dreslincourt : Mairie – place de la République : le mercredi de 9h30 à 12h00 (1 fois par mois). Permanence avec RDV (prise de

<p>➤ Bureau d'Aide aux victimes Accompagnement aux audiences</p>	<p>Juriste</p>	<p>RDV au 03.60.45.15.78)</p> <p>Trosly Breuil : Mairie – 8 rue Nigasse : le mercredi de 9h30 à 12h00 (1 fois par mois) Permanence avec RDV (prise de RDV au 03.60.45.15.78)</p>
	<p>Juriste</p>	<p>Noyon : Mairie – place Bertrand Labarre : Le 1^o mercredi du mois de 14h00 à 17h00 Permanence avec RDV (prise de RDV au 03.60.45.15.78)</p>
	<p>Juriste</p>	<p>Maison de la justice et du droit – place Bertrand Labarre : le mercredi de 13h30 à 16h30 Permanence avec RDV (prise de RDV au 03.60.45.15.78)</p>
	<p>Juriste</p>	<p>Thourotte : Maison du Conseil Général – 16 rue Michel Neuville : le jeudi de 13h30 à 16h30 (1 fois par mois) Permanence avec RDV (prise de RDV au 03.60.45.15.78)</p>
	<p>Juriste</p>	<p>Ressons sur Matz : Maison du Conseil général- 91 rue de Compiègne : le vendredi de 9h30 à 12h00 (1/2 semaine) Permanence avec RDV (prise de RDV au 03.60.45.15.78)</p>
	<p>Juriste et Accueillante</p>	<p>Compiègne : TGI – 11 rue Henri de Séroux : Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 Permanence avec ou sans RDV (prise de RDV au 03.60.45.15.78).</p>

PLANNING FAMILIAL DE L'OISE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 4 clos d'Orléans 60200 Compiègne	Nom : DELIGNY Christiane Qualité : Trésorière et animatrice N° : 06 09 10 61 09 Adresse mail : planningfamilial60@orange.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public: Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Le Planning Familial est un mouvement militant qui prend en compte toutes les sexualités? défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité. Il dénonce et combat toutes les formes de lutte contre le SIDA et les IST, contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales.

INTERVENTION

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Entretiens individuels	➤ Psychologue formée à l'écoute des femmes victimes de violences	➤ Rdv par téléphone pour entretien : 06 76 28 13 78 ➤ soit à Margny les Compiègne dans les locaux du CIDFF 62 rue Molière ➤ Crépy en Valois (Rameau 1er étage) : samedi de 14h30 à 16h Espace ➤ Permanence tous les samedis de 14h30 à 16h30 Centre Hospitalier Service d'orthogénie Avenue Henri Adnot 60200 Compiègne Permanence

SAMU SOCIAL DE L'OISE ACCUEIL DE JOUR ENTR'ELLES COMPIEGNE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 2 Bis rue de Noyon 60200 Compiègne	Nom : DUVAL STEVENS Qualité : DIRECTEUR N° : 03.44.31.02.79 09.81.29.00.48 Adresse mail : secretariat@samusocial60.fr entrelles@samusocial60.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : femmes – enfants Spécifier : FVV

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Entr'Elles, est un lieu convivial ouvert aux femmes victimes de violences sans démarche préalable. C'est, est un espace d'écoute, vous informant sur vos droits, et vous orientant vers les partenaires. Entr'Elles, est un lieu, où l'on peut rompre son isolement, évoquer ses difficultés, recréer du lien entre femmes en participant à des ateliers ponctuels.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Domiciliation ➤ Groupe de parole ➤ Soutien à la parentalité ➤ Parcours de sortie de la prostitution 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseillère conjugale ➤ Educateur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mardi au jeudi de 9h30 à 16h00 et Vendredi de 9h30 à 12h00

SAMU SOCIAL DE L'OISE HÉBERGEMENT D'URGENCE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : Rue Jacques Monod 60870 Villers Saint Paul	Nom : DUVAL STEVENS Qualité : DIRECTEUR N° : 03.44.31.02.79 (direction) Adresse mail : secretariat@samusocial60.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : femmes – enfants Spécifier : Femmes victimes de violences.

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

PRÉSENTATION

Mise en place de 45 places d'hébergement pour femmes victimes de violences sur le département.
[Passage par le 115](#) pour première évaluation et orientation sur notre dispositif.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
➤ Structure d'hébergement d'urgence	➤ Travaillleurs sociaux	➤ Sur appel téléphonique via le 115

SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE L'OISE

STRUCTURE	RÉFÉRENT DE L'ACTION
Adresse : 178 avenue Marcel Dassault 60000 Beauvais (siège) (Antennes locales d'insertion et de probation à Beauvais, Creil, Compiègne et Liancourt)	Noms : Mme Justine DEGRAEVE Qualité : directrice adjointe N° : 03 60 36 51 90 06 27 53 37 45 (DEGRAEVE) Adresse mail : dominique.tanguy@justice.fr justine.degraeve@justice.fr
Accueil : <input checked="" type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Groupe	Public : majeurs, hommes et femmes. Spécifier : tous les publics placés sous main de justice.

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

Le périmètre d'intervention du SPIP correspond au département, dans le ressort des trois juridictions de l'Oise.

PRÉSENTATION

Le SPIP intervient dans le cadre du service public pénitentiaire qui participe à l'exécution des décisions et sentences pénales, et au maintien de la sécurité publique. Il est organisé de manière à lutter efficacement contre la récidive en favorisant la réinsertion des personnes.

Les personnels du SPIP (les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), l'assistante de service social, la psychologue, les personnels de surveillance chargés de la gestion des placements sous surveillance électronique) interviennent auprès des personnes incarcérées (prévenues ou condamnées), et sur saisine des autorités judiciaires (parquet, juge d'instruction, juge des libertés et de la détention, juge de l'application des peines) pour les mesures alternatives aux poursuites, les mesures postsentencielles et, dans une moindre mesure, présentencielles.

En milieu ouvert, les CPIP ont en charge l'évaluation, le contrôle et l'accompagnement des publics placés sous main de justice (évaluation dynamique, contrôle des obligations/interdictions prononcées par le tribunal correctionnel ou le juge de l'application des peines, élaboration de plans individuels d'accompagnement).

En milieu fermé, les CPIP contribuent au maintien des liens familiaux et à la préparation à la sortie, le cas échéant, en favorisant la possibilité d'une sortie anticipée ou d'un aménagement de peine.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	Qualité, spécialité des intervenants (Travaillleurs sociaux, psychologues ...)	Modalités d'accueil (Rdv, lieu de permanence)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretiens individuels ➤ Programmes collectifs ➤ Modules courts en lien avec des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CPIP (54) ➤ ASS (1) ➤ Psychologue (1) ➤ Surveillants pénitentiaires (4) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Convocations individuelles au sein des antennes du SPIP (Beauvais, Creil, Compiègne) ou dans le cadre de permanences délocalisées ➤ Entretiens en détention (centres pénitentiaires de Beauvais et de Liencourt) ➤ Permanences de sortie d'audience

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE COMPIEGNE

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : 11 Rue Henri de Sérour 60200 Compiègne	N° : 03.44.38.35.24. Fax : 03.44.38.35.49 Adresse mail : tgi-compiegne@justice.fr

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

VILLE DE COMPIEGNE

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : Place de l'hôtel de ville 60 200 Compiègne CCAS	N° ville : 03.44.40.72.00 N° CCAS : 03 44 40 72 56 Du lundi au vendredi : de 08:30–12:00 et de 13:30–17:00 Le samedi : 08:30–12:00
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

VILLE DE NOYON

STRUCTURE	REFERENT DE L'ACTION
Adresse : Place de l'Hôtel de Ville 60400 Noyon CCAS	N° ville : 03 44 93 36 36 N° : 03.44.93.36.53 Horaires d'ouverture : Lundi : 14h/17h Mardi au Vendredi : 9h/12h – 14h/17h Samedi : 9h/12h.
Accueil : <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Groupe	Public : Tout public

Ressort territorial du/des parquets : Beauvais Senlis Compiègne

II) Modalités de fonctionnement des Protocoles

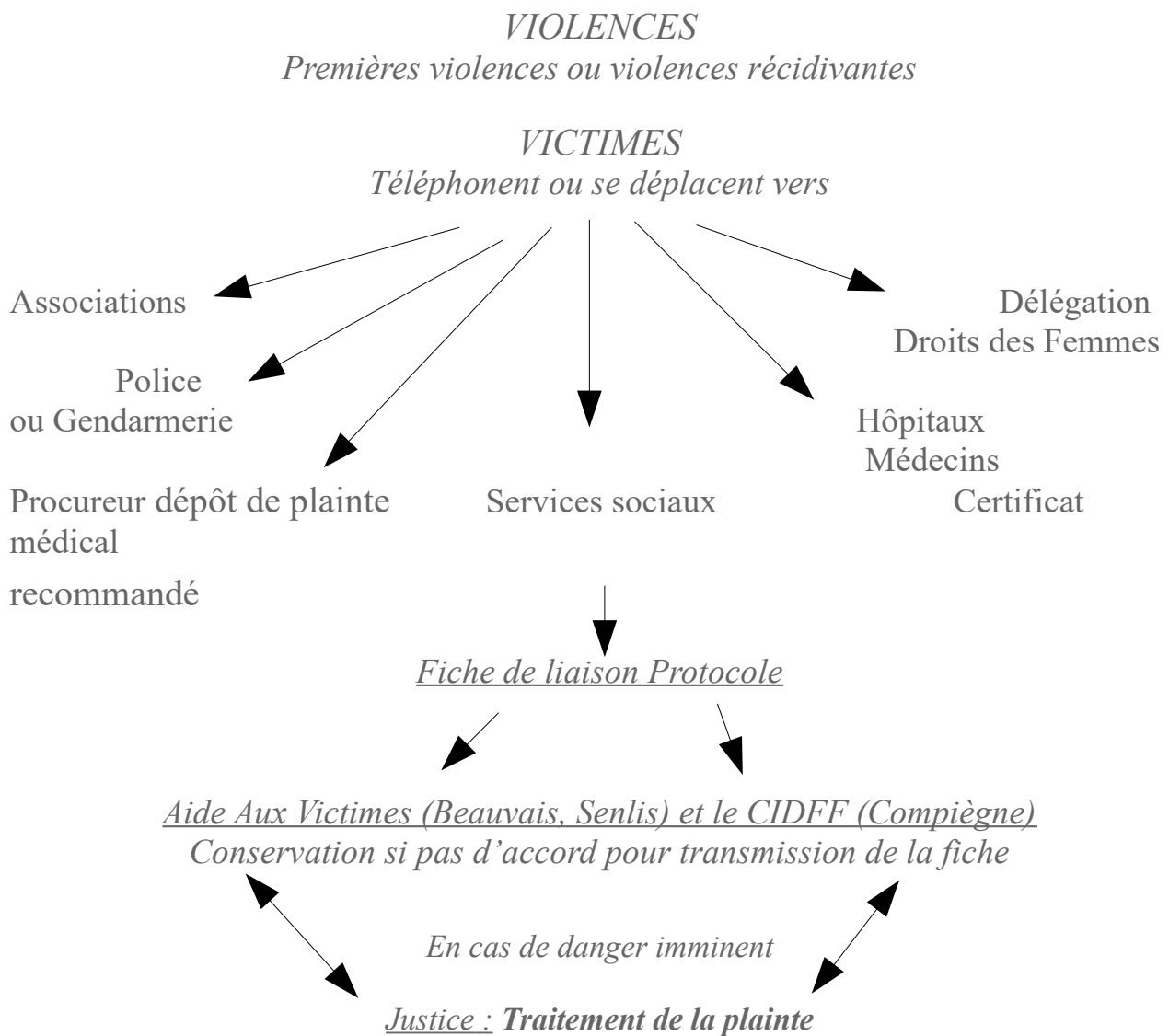
Les Fiches de liaison

SCHEMA DE CIRCULATION DE LA FICHE DE LIAISON - PROTOCOLE VIOLENCES CONJUGALES -

Dans le cas où les victimes de violences ne veulent pas porter plainte, la possibilité de remplir une fiche protocole doit leur être proposée. Cette fiche protocole permettra de constituer un dossier muni de preuves lors d'éventuelles poursuites judiciaires.

Le protocole relatif à l'accompagnement et au suivi des victimes de violences conjugales des Parquets de Senlis et de Beauvais, a été actualisé et signé par plusieurs partenaires le 18 juin 2019.

Le protocole d'accompagnement des victimes de violences conjugales du Parquet de Compiègne a été actualisé et signé par plusieurs partenaires le 15 novembre 2017.



III Informations sur les violences conjugales.

III.1 Les différents types de violence, les cycles.

Violence psychologique

Elle vise à dénigrer l'autre dans sa valeur personnelle, dans son identité. Il s'agit de comportement méprisant, dénigrant les opinions, les valeurs, les actions de la femme. Cette violence peut prendre aussi la forme d'une relation punitive: refus de communiquer, ignorer la présence de l'autre, parler de l'autre comme s'il était absent, etc ...

Cette forme de violence, souvent difficile à identifier, atteint profondément la personne visée d'autant plus qu'elle attaque l'image de soi. Cette destruction est aggravée par le fait que l'éducation des filles les conduit à définir leurs valeurs personnelles à travers le regard des autres, en particulier celui des hommes. L'équilibre mental peut être très lourdement affecté par ces formes de violence.

Ces deux formes de violence, psychologique et verbale, permettent à l'agresseur, sans porter aucun coup, d'atteindre le but recherché: créer une tension insupportable pour sa conjointe, maintenir un climat de peur et d'insécurité, atmosphère propice pour inciter l'autre à se conformer aux exigences de son partenaire par terreur de voir la situation s'aggraver davantage.

Selon les études des chercheurs nord-américains les violences psychologiques et verbales sont encore plus dévastatrices sur le plan personnel que les violences physiques.

Violence verbale

Il s'agit d'humilier l'autre par des messages de mépris, de le terroriser par intimidation, crise hurlements, menace. Cette violence revêt des formes multiples selon la personnalité de l'auteur, son niveau social, sa culture. Elle peut s'exprimer par des interdictions, du chantage, des ordres.

Violence physique

Elle atteint l'autre dans son intégrité physique : cracher au visage, tirer les cheveux, bousculer, secouer, pousser, causer des blessures : morsures, ecchymoses, brûlures, fractures.

La violence physique peut s'exercer contre, ou avec, des objets : détruire la vaisselle et mobilier, déchirer les papiers personnels, casser les objets préférés, les cadeaux, abîmer les affaires personnelles.

On peut inclure dans la violence physique une grande variété de faits et de comportements qui constituent des infractions délictuelles : enfermer une femme à la maison, contrôler ses déplacements, cacher et confisquer les documents administratifs, la priver de ses papiers d'état-civil, confisquer son salaire ...

Violences économiques

Ne plus donner l'argent du ménage, exiger des comptes au centime près, refuser toute dépense pour l'entretien personnel de la femme, l'empêcher d'exercer sa profession, la contraindre à changer d'emploi, lui interdire d'exercer un emploi salarié.

A l'inverse si elle a une activité professionnelle détourner l'argent de son salaire, faire peser sur ses revenus l'ensemble des frais du ménage, ne plus participer aux charges etc ...

Entrent dans cette forme de violence tout ce qui relève des questions de gestion et de patrimoine : logement, location, acquisition, construction, prêts, épargne, questions à propos desquelles les possibilités d'exploitation et d'asservissement sont innombrables (confiscations des ressources, transfert des charges financières).

Violences sexuelles

Sexualité forcée accompagnant les brutalités physiques et les menaces, rapports sexuels brutaux, contrainte à subir des scénarios pornographiques humiliants, des viols et viols collectifs, contrainte à se prostituer, obligation de prendre des positions dégradantes, coups sur les parties génitales et sexuelles, morsures des seins, du sexe, relations sexuelles devant témoins, relations imposées avec plusieurs partenaires, etc...

La violence sexuelle est celle qui est la plus difficile à révéler alors qu'elle est extrêmement présente. Lorsqu'une femme cherche de l'aide et expose les violences dont elle est victime c'est de la violence sexuelle qu'il lui est le plus difficile de parler. Les intervenants doivent encourager cette expression de façon solidaire et active.

La violence sexuelle conjugale peut revêtir des aspects psychologiques particulièrement dégradants : utilisation d'injures et insultes sexuelles, *putain, salope, traînée*, comparaison avec les images, attitudes et comportements excitants et provocateurs de modèles pornographiques etc ...

Violences psychologiques, violences verbales, violences physiques, violences économiques, violences sexuelles : ce rappel des diverses formes que prend la violence conjugale permet d'en percevoir la gravité, l'ampleur, et l'importance.

Le fait qu'une femme ne présente pas de blessures physiques ne signifie pas qu'elle n'ait été ni battue, ni violentée.

En effet, les violences exercées peuvent se circonscrire dans l'agression psychologique et économique sans développement dans le secteur de l'agression physique pendant de longues périodes. Alors que le constat immédiat est peu perceptible à un examen superficiel, il faut prendre en compte leurs caractéristiques gravement destructives, à propos desquelles des auteurs récents ont parlé de *meurtre psychique*. (cf. M.F. *Le harcèlement moral Syros 1998*)

On observe par ailleurs que toutes les femmes qui sont victimes d'agressions physiques subissent également les autres types d'agression.

Les violences administratives

Sont la confiscation de documents (carte nationale d'identité, carte vitale, permis de conduire, passeport, livret de famille, carnet de santé, diplôme, etc.). Elles concernent notamment les femmes étrangères conjointes de ressortissants français et les femmes étrangères bénéficiant d'un regroupement familial. On parle de double violence : les violences conjugales et les pressions ou le chantage exercés par le conjoint autour de l'obtention ou le renouvellement du titre de séjour. (cf. article L313-12 du CESEDA relatif aux droits des étrangers).

Source :DRDFE, IDF.

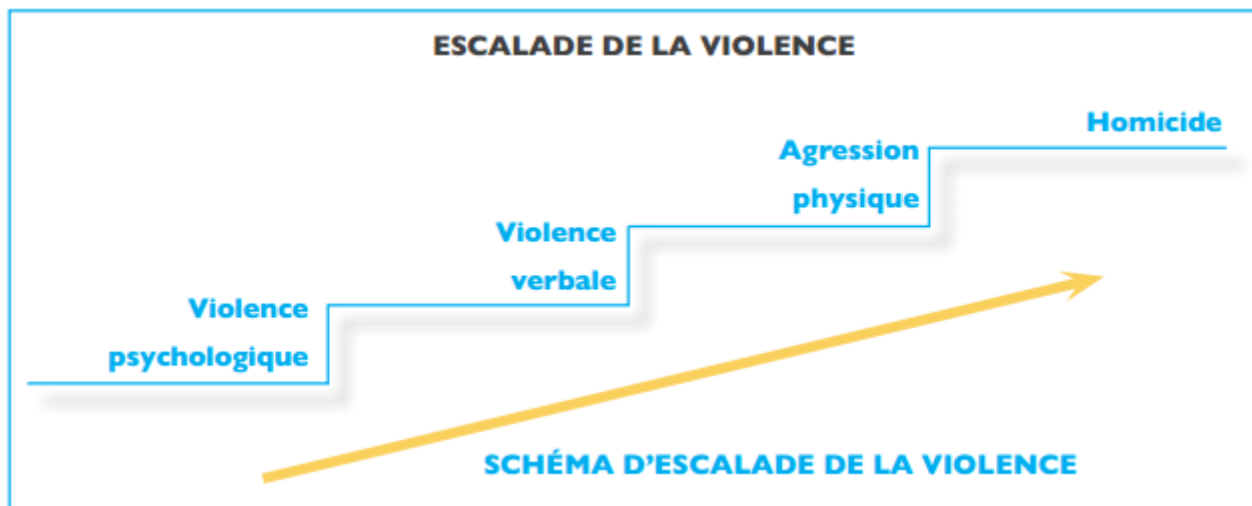
<http://www.solidaritefemmes-la.fr/les-differentes-formes-de-violences/>

L'ESCALADE DE LA VIOLENCE

La violence s'installe progressivement dans le couple.

Son évolution suit une courbe croissante qui va de la moindre à la plus grande dangerosité.

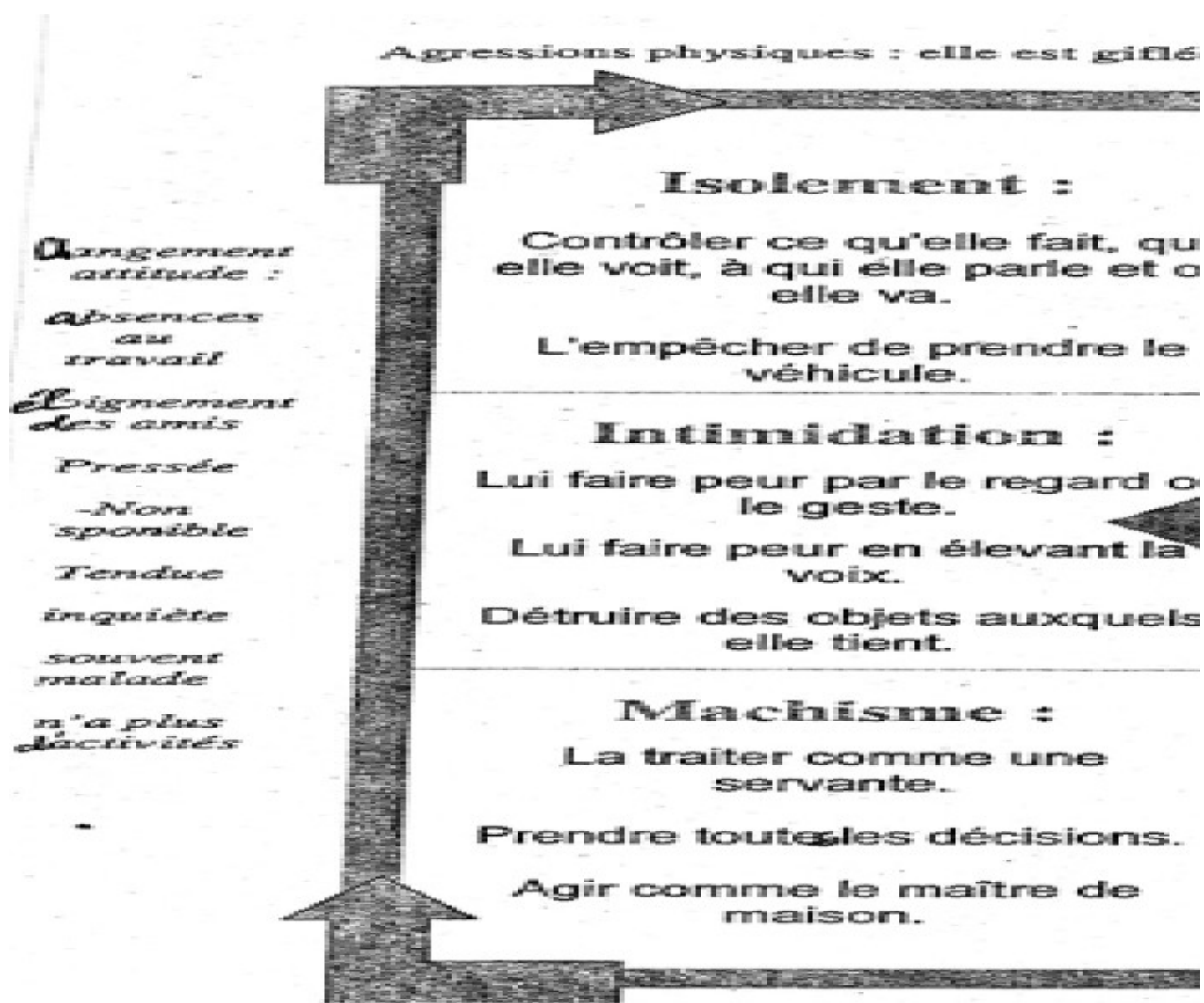
- 1. Agressions psychologiques**
- 2. Installation de la violence verbale**
- 3. Agressions physiques**
- 4. Homicide**



Cette évolution **peut se développer sur de très longues périodes.**
Il peut y avoir violence psychologique et verbale pendant des années avant la première agression physique.

Dans la majorité des cas, **le comportement du conjoint violent est de plus en plus dangereux et s'aggrave avec le temps.**

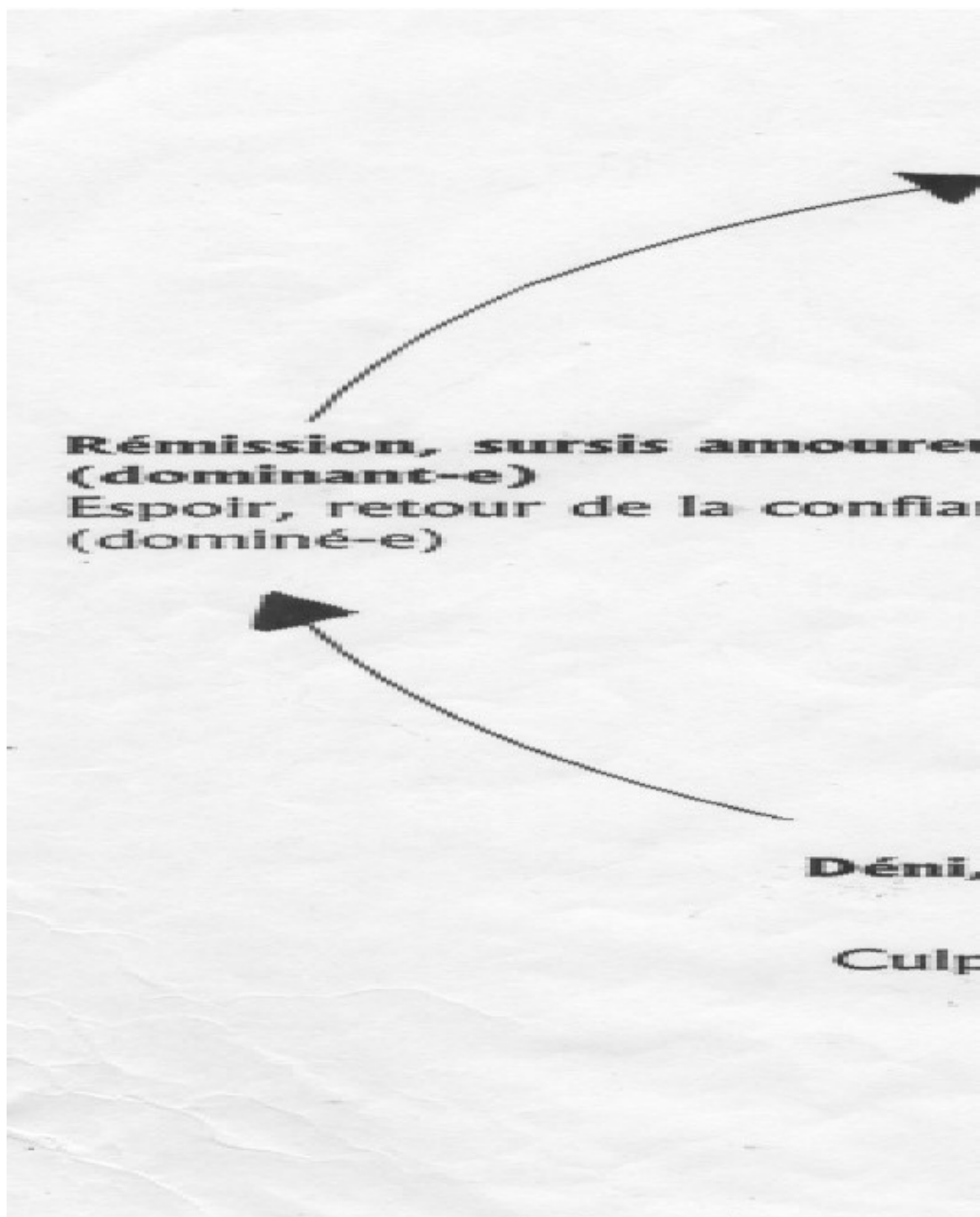
LE SCHEMA DE DOMINATION



Le schéma de domination est un cycle. A l'extérieur du schéma il y a le visage de la victime. L'extérieur peut être témoin à un moment donné. Puis, se déployant à l'intérieur il y a la victime au centre le pouvoir et le contrôle, ce qui...

Adaptation d'après Documents DRDF Île de France

SCHEMA DU CYCLE DE LA VIOLENCE



Adaptation d'après Documents DRDF Île de France

LA LOI DU 4 AOÛT 2014 POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : DES AVANCÉES CONCRÈTES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

L'ORDONNANCE DE PROTECTION RENFORCÉE : UNE PROTECTION DES VICTIMES, MÊME SANS DÉPÔT DE PLAINTÉ, INTERVENANT PLUS VITE, DURANT PLUS LONGTEMPS ET COUVRANT MIEUX LEURS ENFANTS



LE TÉLÉPHONE PORTABLE GRAVE DANGER GÉNÉRALISÉ POUR PROTÉGER LES FEMMES EN GRAVE DANGER VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES OU DE VIOLS



L'AUTORITÉ PARENTALE DE L'AUTEUR D'UN CRIME OU DÉLIT SUR L'AUTRE PARENT OU SON ENFANT EST SYSTÉMATIQUEMENT MISE EN QUESTION PAR LA JUSTICE



LA MÉDIATION PÉNALE STRICTEMENT LIMITÉE POUR LES VIOLENCES CONJUGALES : ELLE N'EST DÉSORMAIS POSSIBLE QU'À LA DEMANDE EXPRESSE DE LA VICTIME



L'ÉVICTION DU CONJOINT VIOLENT DU DOMICILE DEVIENT LA RÈGLE



LA CRÉATION D'UN STAGE DE RESPONSABILISATION DESTINÉ AUX AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES POUR PRÉVENIR LA RÉCIDIVE



LES CENTRES D'HÉBERGEMENT DÉSORMAIS EN MESURE DE GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ



LA GRATUITÉ DE LA DÉLIVRANCE ET DU RENOUELEMENT DE TITRES DE SÉJOUR POUR LES FEMMES ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCES



UNE OBLIGATION DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE DE TOUS LES PROFESSIONNEL-LE-S EN CONTACT AVEC LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

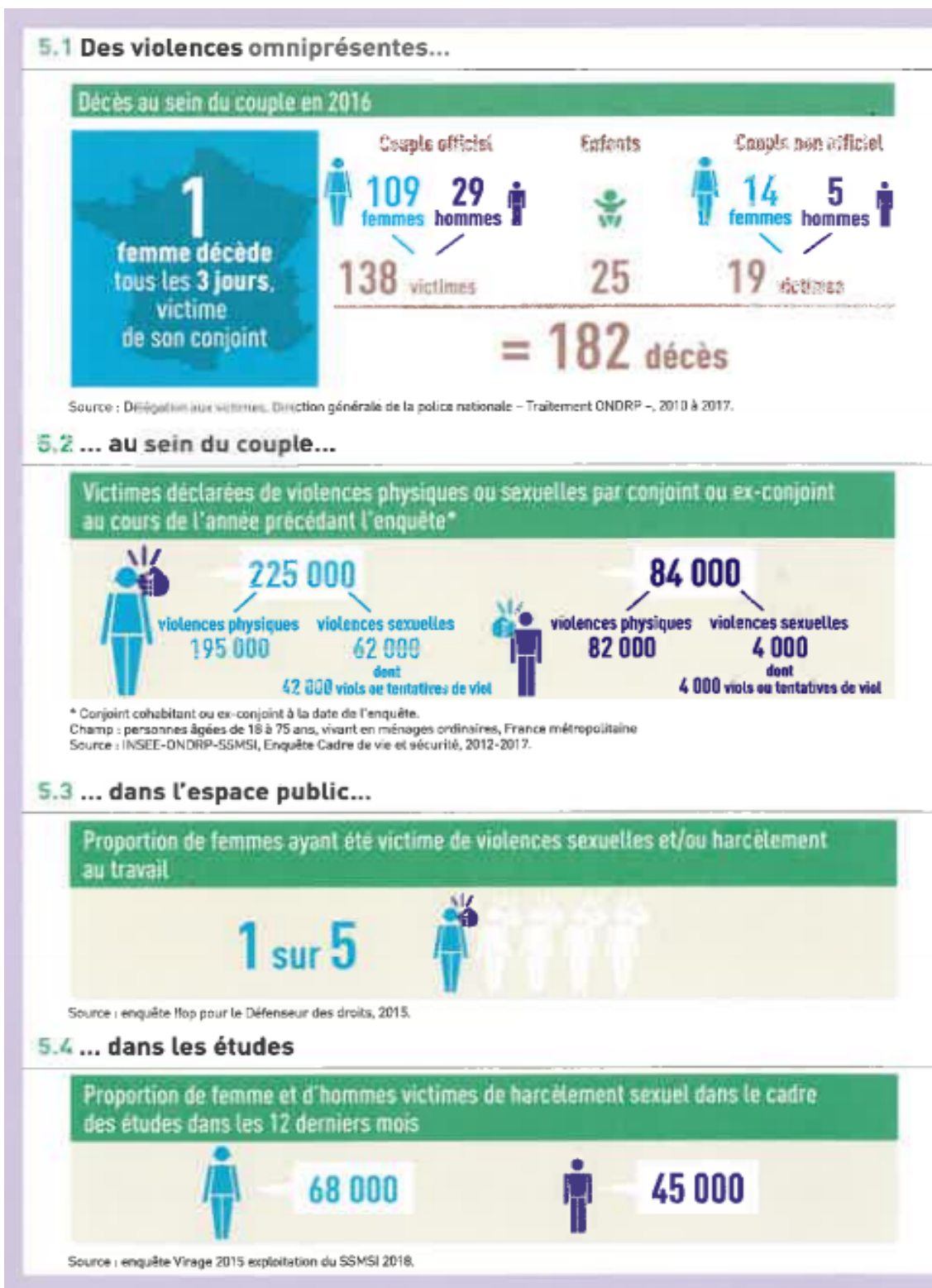
UN RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE HARCÈLEMENT ET DES PROTECTIONS NOUVELLES POUR LES VICTIMES

LE RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES MARIAGES FORCÉS : LE CONSENTEMENT AU MARIAGE VÉRIFIÉ, QUELLE QUE SOIT LA LOI PERSONNELLE DES ÉPOUX

Source: cf. Ministère des familles.

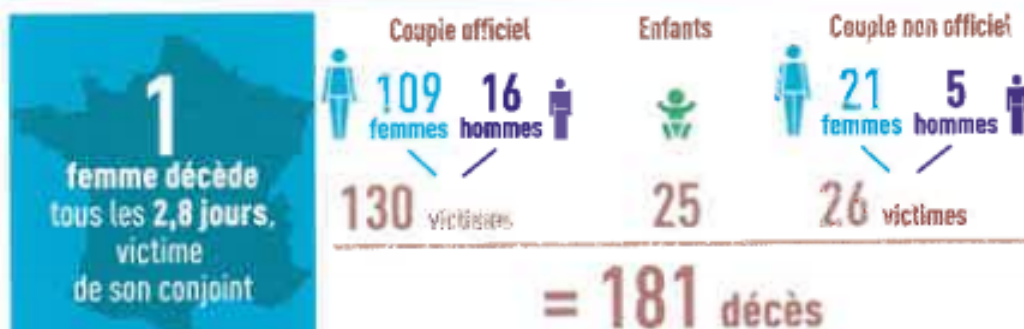
<http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Les-avancees-de-la-loi-pour-l.html>

III.3 Chiffres édités par le Ministère des familles, de l'enfance et



5.1 Des violences omniprésentes...

Décès au sein du couple en 2017



Source : Délégation aux victimes, Direction générale de la police nationale – Traitement ONDRP –, 2010 à 2017.

5.2 ... au sein du couple...

Victimes déclarées de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint au cours de l'année précédant l'enquête *



* Conjoint cohabitant ou ex-conjoint à la date de l'enquête.

Champ : personnes âgées de 18 à 75 ans, vivant en ménages ordinaires, France métropolitaine

Source : INSEE-ONDRP-SSMSI, Enquête Cadre de vie et sécurité, 2012-2018.

5.3 ... dans l'espace public...

Proportion de femmes ayant été victime de violences sexuelles et/ou harcèlement au travail

1 sur 5



Source : enquête Itep pour le Défenseur des droits, 2015.

5.4 ... dans les études.

Proportion de femme et d'hommes victimes de harcèlement sexuel dans le cadre des études dans les 12 derniers mois



68 000



45 000

Source : enquête Virage 2015 exploitation du SSMSI 2018.

Source : www.femmes.gouv.fr. 116

III.4 Les mesures de protection et les dispositifs.

A-L'ITT (L'incapacité temporaire de travail)

Qu'une plainte soit déposée ou non, il est important de faire constater par un médecin les violences subies, à la fois physiques et psychologiques. Le « certificat médical de constatation » est un élément de preuve utile dans le cadre d'une procédure judiciaire, même si elle a lieu plusieurs mois après.

Les atteintes à l'intégrité de la personne sont à la fois une infraction prévue et réprimée par le Code Pénal et génératrices de blessures que le médecin doit diagnostiquer, soigner, et dont il doit témoigner par le certificat qu'il remettra au patient. Ce certificat permet au patient d'attester de la réalité des blessures devant les juridictions. Il fait partie des éléments qui permettront la sanction éventuelle de l'auteur, mais aussi l'indemnisation du blessé

Aspect pénal

Le Code Pénal distingue les violences volontaires, les violences involontaires et les agressions sexuelles. Dans chaque catégorie, le Code Pénal définit des « circonstances aggravantes », c'est-à-dire des circonstances qui alourdissent la peine encourue, à gravité de blessures égale.

Les circonstances aggravantes sont définies

Par la vulnérabilité de la victime : mineur de quinze ans, personne qui, du fait d'une altération due à l'âge, la maladie, une infirmité, une déficience physique ou psychique, ou d'un état de grossesse, ne peut se défendre.

Par la qualité de la victime : personne dépositaire de l'autorité publique (magistrat, policier...), témoin, partie civile.

Par le lien entre la victime et l'agresseur : les violences entre époux, d'ascendant sur mineur, d'employeur sur employé, sont sanctionnées plus sévèrement

Enfin lorsque l'auteur n'est pas unique, c'est-à-dire lorsqu'il y a plusieurs agresseurs pour une seule victime, il s'agit également d'une circonstance aggravante.

L'ITT permet au juge d'évaluer les violences, d'apprécier le préjudice subi et la dangerosité de l'agresseur, de fixer la peine. Fixer une ITT c'est évaluer l'incapacité à effectuer des actes de la vie courante. Elle peut être réévaluée ultérieurement si nécessaire. L'estimation de l'ITT est médicale et concerne le retentissement fonctionnel et psychologique de l'agression. Elle peut être déterminée chez un nourrisson, un retraité, une femme au foyer.

Un arrêt de travail de durée différente de l'ITT n'est pas incompatible. L'ITT est une notion médico juridique et concerne le travail personnel et non pas professionnel qui est une notion médico sociale estimée par un arrêt de travail.

Le système juridique français repose sur une hiérarchie dans la gravité des infractions. Les moins graves, les contraventions, relèvent du tribunal de simple police. Les peines encourues sont des amendes ou des « restrictions des libertés ».

En cas d'agression :

ITT inférieur à 8 jours = contravention

Si l'I.T.T. est inférieure ou égale à huit jours, les faits relèveront de la compétence du tribunal de police (contraventions de 4^e classe ou de 5^e classe si l'I.T.T. est inférieure ou égale à 8 jours).

Sauf article 222-13 du nouveau code pénal : Les violences dans le cadre conjugal sont considérées comme un délit quelle que soit la durée de l'ITT. (Même avec 0 jours). Depuis la Loi du 4 avril 2006 cela s'applique également aux EX conjoints ou concubins.

ITT supérieur à 8 jours = délit

En cas de blessure involontaire (code pénal articles 222-19 et 222-20) :

- Si l'I.T.T. est strictement supérieure à trois mois, les faits seront qualifiés de délit et relèveront de l'appréciation du tribunal correctionnel (emprisonnement de deux ans et amende de 30000 euros), ou en cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, la peine encourue est portée à 3 ans et 45000 euros

(article 222-19).

- Si l'I.T.T. est inférieure ou égale à trois mois, c'est le tribunal de police qui est compétent (contravention de 5^e classe R. 625-2) sauf en cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement faisant porter la peine encourue à un an d'emprisonnement d'un an et amende de 15000 euros (article 222-20).

En cas de blessures volontaires

(code pénal articles 222-11, 222-13 et textes réglementaires R. 624-1, R. 625-1).

- Si l'I.T.T. est strictement supérieure à huit jours, les faits seront qualifiés de délit et relèveront de l'appréciation du tribunal correctionnel (peine de prison de trois ans et amende de 45000 euros), en cas de circonstances aggravantes (mineur de 15 ans, personnes vulnérables...), les mêmes peines seront encourues quelque soit la durée de l'I.T.T.

Contact(s) :UMJ Creil
03 44 61 60 73/ 60 00
secretariat.umj@ghpso.fr

Contact(s) : Docteur VALET, médecin légiste
03 44 11 21 10
d.valet@ch-beauvais.fr

Contact(s) : Docteur MARC, médecin légiste
03 44 23 60 00
b.marc@ch-compiegneoyon.fr

<i>Infractions</i>	<i>Articles du code pénal</i>	<i>Peines encourues</i>
Violences ayant entraîné une incapacité totale de travail (ITT) supérieure à 8 jours, par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS	222-12 6°	5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende
Violences ayant entraîné une ITT inférieure ou égale à 8 jours, ou sans aucune ITT, par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS	222-13 6°	3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende
Violences habituelles ayant entraîné une ITT inférieure ou égale à 8 jours sur les personnes vulnérables du fait de l'état de grossesse, maladies, infirmité, défiance physique ou psychologique apparente ou connue par l'auteur	222-14	Entre 5 ans et 30 ans d'emprisonnement et de 75 000 € à 150 000 € d'amende
Appels téléphoniques malveillants réitérés ou agressions sonores en vue de troubler la tranquillité d'autrui, envoi réitérés de messages malveillants	222-16	1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende
Non respect des mesures imposées par l'ordonnance de protection	0227-04-02	2 ans d'emprisonnement et 15 000 € d'amende
Menaces réitérées ou matérialisées de commettre un crime ou un délit, menaces de mort réitérées ou matérialisées, menace ou acte d'intimidation envers une victime en vue de la déterminer à ne pas porter plainte ou à se rétracter	222-17 222-18 434-5	Entre 6 mois et 5 ans d'emprisonnement et de 7 500 € à 75 000 € d'amende 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende
Agressions sexuelles, autres que le viol, commises par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS	222-28 7°	7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende

Tortures et actes de barbarie par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS	222-3 6°	20 ans de réclusion criminelle
Violences ayant entraînés la mort sans intention de la donner par le conjoint de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS	222-8 6°	20 ans de réclusion criminelle
Viol commis par le conjoint ou le concubin ou le partenaire lié à la victime par un PACS	222-24 11°	20 ans de réclusion criminelle
Viol ayant entraîné la mort de la victime	222-25	30 ans de réclusion criminelle
Viol précédé, accompagné ou suivi de tortures ou d'actes de barbarie	222-26	Réclusion criminelle
Arrestation, enlèvement, détention ou séquestration supérieure à 7 jours ou suivie d'une libération supérieure à 7 jours ou suivie d'une libération volontaire avant le septième jour	224-1	De 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende à 20 de réclusion criminelle
Meurtre par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS	221-4 9°	Réclusion criminelle à perpétuité

Actualisé par les soins d'*Aide aux victimes 60*, année 2017

C-L'ordonnance de protection

La loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2010, a introduit dans notre droit civil une procédure nouvelle : l'ordonnance de protection délivrée en urgence par le juge aux affaires familiales.

Champ d'application l'article 515-9 du code civil – stipule : « lorsque les violences exercées au sein du couple ou par un ancien conjoint, un ancien partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou un ancien concubin mettent en danger la personne qui en est victime, un ou plusieurs enfants, le juge aux affaires familiales peut délivrer en urgence à cette dernière une ordonnance de protection. »

L'ordonnance de protection a pour objet d'assurer la protection de la victime de violences causées au sein d'un couple ou par un ancien conjoint, partenaire d'un PACS ou concubin et d'organiser le cas échéant la situation matérielle et les relations avec les enfants après la séparation du couple. Les personnes qui peuvent en bénéficier sont donc la victime de violences commises au sein d'un couple ainsi que les enfants en danger du fait des violences exercées sur cette victime.

Peu importe le moment où surviennent les violences, pendant la vie commune ou postérieurement à une séparation ou à un divorce. L'auteur des violences est un conjoint ou un ancien conjoint, un partenaire lié par un PACS ou un ancien partenaire, un concubin ou un ancien concubin. La notion de violences s'apprécie au regard des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique qui en résultent. Les violences exercées doivent avoir pour conséquence de mettre en danger l'autre membre du couple ainsi qu'éventuellement le ou les enfants vivant au foyer.

La saisine par la personne qui demande une protection saisit le juge aux affaires familiales soit par requête remise ou adressée au Greffe, soit par assignation.

→ L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire : la personne qui demande une ordonnance de protection peut solliciter le bénéfice de l'aide juridictionnelle afin que les frais de procédure (frais d'avocat, frais d'huissier, d'interprète) soient pris en charge par l'État. Cette demande peut être faite dès le dépôt de la requête. Dans le cadre de l'ordonnance de protection sollicitée en raison de faits de violences, le bénéfice de l'aide juridictionnelle est étendu sans condition de résidence aux étrangers.

La convocation des parties.

L'article 515-10 du code civil stipule : « Dès réception de la demande d'ordonnance de protection, le juge convoque par tous moyens adaptés pour un audition la partie demanderesse et la partie défenderesse ainsi que le ministère public. »

Lorsque la requête est adressée par courrier, la convocation des parties se fait par lettre recommandée avec accusé de réception ce qui entraîne au minimum 15 jours de délai entre la convocation et l'audience.

L'audience et la décision.

Les auditions des parties peuvent être séparées ou se dérouler au cours de la même audience. Après avoir entendu les parties, leurs avocats le cas échéant et recueilli les observations du ministère public, le juge rend sur le champ une ordonnance.

La décision doit au préalable être notifiée aux parties, selon le mode d'exécution indiqué par le juge (émargement par les parties si elles sont présentes à l'audience, signification par voie d'huissier, voie administrative, lettre recommandée avec AR). Le délai d'appel est de 15 jours.

Le contenu de l'ordonnance de protection :

Les mesures que peut prendre le Juge sont les suivantes :

- interdire à la partie défenderesse de recevoir et rencontrer certaines personnes ou d'entrer en relation avec elles.
- interdire à la partie défenderesse de détenir ou porter une arme et ordonner sa remise.
- statuer sur la résidence séparée des époux en précisant lequel des deux continuera à résider dans le logement conjugal et sur les modalités de prise en charge des frais afférents à ce logement. Sauf circonstances particulières, la jouissance de ce logement est attribuée au conjoint qui n'est pas l'auteur des violences.
- attribuer la jouissance du logement ou de la résidence du couple au partenaire ou au concubin qui n'est pas l'auteur des violences et préciser les modalités de prise en charge des frais afférents à ce logement.

Dans ces deux derniers cas, si l'ordonnance le prévoit, c'est-à-dire si l'expulsion est expressément ordonnée, la partie défenderesse locataire ou propriétaire du logement peut être expulsée sans pouvoir bénéficier de délais.

- se prononcer sur les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.
- se prononcer sur la contribution aux charges du mariage pour les couples mariés
- se prononcer sur l'aide matérielle au sens de l'article 515-4 du code civil pour les partenaires de PACS
- se prononcer sur la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants
- autoriser la partie demanderesse à dissimuler son domicile ou sa résidence et à élire domicile chez l'avocat qui l'assiste ou la représente ou auprès du Procureur de la République du TGI.
- Prononcer l'admission provisoire à l'aide juridictionnelle

Les mesures ordonnées dans le cadre de l'ordonnance de protection ont une durée limitée à 6 mois à compter de la notification de la décision. Elles peuvent être prolongées en cas de procédure de divorce ou de séparation de corps. Elles peuvent être supprimées ou modifiées à tout moment dans la limite du délai de 6 mois. La modification d'une mesure n'entraîne pas un allongement de sa durée. En revanche, la durée d'une mesure nouvellement ordonnée par le juge est de 6 mois à compter de la notification de la décision qui l'ordonne.

Les conséquences de l'ordonnance de protection.

Le non-respect des mesures imposées par l'ordonnance de protection constitue un délit prévu à l'article 227-4-2 du code pénal et puni de deux ans d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

L'ordonnance de protection prononcée en raison des violences commises par un conjoint, un partenaire lié par un PACS ou par un concubin entraîne des effets automatiques sur le titre de séjour de la personne qui en bénéficie. En particulier si la personne est en situation irrégulière, elle peut obtenir la délivrance d'une carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale » sans condition de vie commune, sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public.

Contacts Association FRANCE VICTIMES 60:
TGI de Beauvais - 20 Boulevard Saint Jean-
TGI de Compiègne – 11 rue Henri de Seroux-
TGI de Senlis - 26 Allée des Soupirs-

D-Stages de responsabilisation destinés aux auteurs de violences conjugales

Le stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales institué par l'article 50 de la loi du 4 août 2014 a étendu les stages de sensibilisation, déjà prévus par exemple pour les auteurs de violence parentale, les auteurs d'infractions au code de la route et les toxicomanes, aux auteurs de violences conjugales. Elle a donné un fondement législatif à des stages qui existaient déjà et auxquels elle a conféré la dénomination officielle de « stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple ». Ces stages constituent une réponse pénale à part entière qui peut être ordonnée à titre de peine complémentaire, d'obligation particulière d'un sursis avec mise à l'épreuve ou comme mesure d'alternative aux poursuites.

Cette mesure est importante pour prévenir la récurrence et mettre l'accent sur le suivi des auteurs de violences. Cette mesure, inscrite dans l'axe 2 du 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016), est réaffirmée dans l'action 120 du 5ème plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) en la généralisant à l'échelle nationale). Le SPIP de l'Oise avait été choisi avec 9 autres SPIP pour préalablement expérimenter ces stages, dès 2014.

Dans le cadre des violences conjugales, les objectifs sont plus particulièrement axés sur :

- la sensibilisation des auteurs de violences aux conséquences concrètes de leurs actes : implications judiciaires, conséquences au niveau familial ;
- la responsabilisation, en analysant les origines et les mécanismes de la violence et du passage à l'acte ;
- l'accompagnement des participants, par des pistes de travail et de réflexion sur leur problématique.

Le stage a une durée de douze heures et conformément à l'article R. 131-36 du code pénal, la durée journalière de formation ne peut excéder six heures. Le stage accueille un groupe de six à huit personnes. Au terme d'un entretien individuel, "le stagiaire" signe un engagement individuel de participation l'informant notamment que toute absence ou incident durant la formation sera signalé à l'autorité judiciaire compétente. À l'issue du stage, une attestation de formation est remise, leur permettant d'en justifier la réalisation. Cette attestation ne peut être délivrée qu'après acquittement du règlement de la facture.

Dans l'Oise, ces stages sont réalisés grâce au concours du FIPD et du Budget régional aux droits des femmes et à l'égalité (BOP 137).

Ils sont mis en œuvre par l'AEM (association Enquête et de Médiation) en lien avec les Parquets de Senlis et de Compiègne, et par l'ADARS (Association d'Accueil et de Réinsertion Sociale) pour le ressort territorial du Parquet de Beauvais.

Il est à noter, en 2016, qu'une centaine d'hommes, auteurs de violences, ont réalisé ce stage avec l'AEM, et 5 avec l'ADARS.

Une convention départementale annuelle de prise en charge des auteurs de violences conjugales a été signée en 2015 entre le SPIP et l'AEM.

E-Le TGD (Téléphone Grave Danger)

Le TGD est un dispositif d'alerte pour les femmes en grand danger, victimes de violences au sein du couple ou de viols. Il se caractérise par la géolocalisation du TGD, permettant une intervention sans délai des forces de l'ordre. 3 téléphones sont attribués au sein de chaque ressort judiciaire, soit 9 pour l'ensemble du département.

Le signalement d'une victime peut être effectué directement auprès du parquet par les services enquêteurs de la police et de la gendarmerie. Le signalement peut également être effectué par le juge aux affaires familiales, les juges des juridictions répressives, le juge de l'application des peines, l'association d'aide aux victimes référente ou encore les travailleurs sociaux des collectivités territoriales.

Ces signalements sont transmis à l'association référente par le parquet afin de pouvoir évaluer le niveau de gravité de la situation. Cette évaluation va être faite en fonction de deux types de critères : la vulnérabilité de la victime et la dangerosité potentielle de l'auteur. Les juridictions compétentes pour délivrer un dispositif TGD sont les tribunaux de grande instance. Seuls les procureurs de la République ou leurs représentants sont compétents pour délivrer ce dispositif à la personne à protéger.

Le dispositif est subordonné aux conditions suivantes :

- Absence de cohabitation entre la victime et la personne mise en cause ;
- Interdiction judiciaire d'entrer en contact avec la victime, à l'encontre de la personne mise en cause (pré-sentenciel ou post-sentenciel) ;
- Consentement expresse de la victime ;
- Risque de passage à l'acte de l'ex-conjoint.

Lorsque l'attribution du téléphone est décidée, le procureur de la République communique les fiches navette, reprenant les informations concernant le bénéficiaire, aux différents partenaires (téléassistance, forces de l'ordre et association Aide aux victimes 60). Il revient à l'association Aide aux Victimes 60 d'accompagner chaque bénéficiaire du dispositif, en coordonnant la mobilisation partenariale selon les besoins identifiés. L'association assure le relais avec le parquet, l'ensemble des services judiciaires et institutionnels. Il revient également à l'association de s'assurer de la bonne opérationnalité du téléphone (tests bi-mensuels).

Le téléphone est attribué à une personne pour une durée de 6 mois qui peut être renouvelée. Néanmoins, le dispositif de téléprotection n'a pas vocation à se substituer aux autres actions judiciaires ou aux forces de l'ordre pour assurer la sécurité des citoyens, et en particulier des femmes victimes de violences conjugales. Il doit en conséquence être retiré soit lorsque cesse la situation de danger, soit à raison d'une incarcération de l'auteur, soit à la demande du bénéficiaire, soit à la demande du parquet, après avis du comité de pilotage, en cas de non-respect des consignes et règles d'utilisation qu'imposent ce dispositif.

Le dispositif est soutenu par la Chancellerie, le Ministère des droits des femmes, le FIPD et le CD 60.

Contacts Association AIDE AUX VICTIMES 60:
TGI de Beauvais -20 Boulevard Saint Jean-
TGI de Compiègne – 11 rue Henri de Seroux-
TGI de Senlis -26 Allée des Soupirs-

F-L'éviction du domicile conjugal des conjoints violents

La loi du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a introduit le principe de l'éviction du conjoint violent du domicile par la mise à disposition de places d'hébergement pouvant être dédiées.

L'article 32 stipule : « Sauf circonstances particulières, la jouissance de ce logement est attribuée au partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou au concubin qui n'est pas l'auteur de violences, même s'il a bénéficié d'un hébergement d'urgence ».

Le principe d'éviction des conjoints violents faisait partie de la priorité 2 « Protéger les victimes » du 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) et est réaffirmé dans l'action 21 du 5ème plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

Procédure pour la victime :

Quelle que soit sa situation matrimoniale, elle peut saisir en urgence le juge aux affaires familiales (JAF) du tribunal de grande instance pour obtenir l'attribution provisoire du logement et l'éviction de l'auteur de violences, dans le cadre d'une ordonnance de protection. Cette éviction du conjoint violent est également possible dans le cadre d'une procédure pénale. Si les époux sont propriétaires en commun du logement, la liquidation des droits de chacun sur le logement sera réglée dans le cadre de la liquidation de la communauté ou de l'indivision portant sur le bien occupé par l'un d'eux, qui devra une indemnité d'occupation à l'autre. Si la victime est propriétaire du logement conjugal, elle peut demander au JAF qu'il soit fait interdiction à son conjoint de s'y rendre, ce qui est implicite et résulte de la décision ordonnant la résidence séparée. Si elle vit en concubinage et est seule propriétaire du logement, elle peut vendre le logement sans autorisation de son concubin ou demander son expulsion, en s'adressant au tribunal d'instance. Elle peut également demander l'expulsion de son concubin à ce tribunal, si elle est seule locataire. Elle peut également demander son expulsion, en s'adressant au tribunal d'instance. Elle peut également demander l'expulsion de son concubin à ce tribunal, si elle est seule locataire.

Un protocole relatif à l'éviction des auteurs de violences conjugales pour le ressort territorial du Parquet de Beauvais a été signé le 16 mai 2017, permettant de mobiliser 5 places pour les auteurs de violences.

Le même protocole a été signé pour le Parquet de Senlis le 18 juin 2019.

Contacts Association FRANCE VICTIMES 60:
TGI de Beauvais -20 Boulevard Saint Jean-
TGI de Compiègne – 11 rue Henri de Seroux-
TGI de Senlis -26 Allée des Soupirs-

III.5 Les outils de la MIPROF (Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes contre les violences).

Créée par le décret n°2013-07 du 3 janvier 2013, la Mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) est une structure qui a pour objet de rassembler, analyser et diffuser les informations et données relatives aux violences faites aux femmes.

La MIPROF a élaboré des outils de formation sur les violences au sein du couple et les violences sexuelles à l'attention des professionnels.

Ces kits de formation se composent d'un court-métrage et d'un livret d'accompagnement, ont été réalisés avec le concours d'un collègue de formateurs-trices, d'universitaires, d'enseignant-e-s et d'expert-e-s et le soutien des partenaires institutionnels et professionnels. Leur utilisation dans le cadre de la formation initiale et continue est libre de droits sous réserve d'une information préalable à la MIPROF.

Le kit « Anna »

Il traite des mécanismes des violences conjugales, de l'impact de l'emprise qu'une victime subie de la part d'un conjoint violent.

Il est destiné aux médecins généralistes et aide au repérage notamment pendant les consultations (questions posées sur les violences, créer un climat d'écoute et de confiance, etc).



Le kit « Tom et Léna »

Il traite des mécanismes des violences conjugales et leur impact sur les enfants. Il est notamment destiné aux professionnel-le-s de l'enfance et de l'adolescence.



Le kit « Elisa »

Il traite des conséquences des violences sexuelles et de l'impact du repérage systématique sur les femmes victimes. Cette pratique professionnelle améliore le diagnostic, la prise en charge et l'orientation par le-la professionnel-le.

Il est particulièrement destiné aux sages-femmes et aux professionnel-le-s de santé.

Il a été réalisé avec le soutien notamment des instances et associations professionnelles des sages-femmes.



Contact :
formation@miprof.gouv.fr

<http://stop-violences-femmes.gouv.fr/>